



LE P'TIT TOUVERACOIS


BULLETIN MUNICIPAL N° 18
Juillet 2010



Sommaire

1. Le Mot du Maire
2. Délibérations
3. Horaires d'ouverture de la Mairie et de la déchetterie
4. Informations diverses
5. La vie des associations
6. École
7. Remue-méninges
8. Etat civil
9. La galette
10. Recettes de saison
11. Histoire de rire
12. Un peu d'histoire





Le mot du maire

Ce début d'année 2010 a été une nouvelle fois l'occasion d'honorer nos aînés en les accueillant le 11 avril dans notre salle socio culturelle.

L'animation de ce repas faite par Madame QUINTARD a été fort appréciée et un grand nombre d'entre nous a foulé la piste de danse. Votre présence nous honore beaucoup et le Conseil Municipal et moi-même, nous vous en remercions très sincèrement.

Ce début d'année 2010 a vu aussi l'adoption de notre budget communal, que nous vous présentons dans ce numéro, en matière de fonctionnement et d'investissement. Ce budget assure le développement de notre commune et son niveau d'investissement cette année est particulièrement soutenu.

- Le dossier d'aménagement de notre bourg est « ficelé », les subventions sont obtenues et les travaux devraient commencer tout début 2011 par l'effacement des réseaux et se poursuivre tout au long du premier semestre.
- Le dossier de rénovation du bloc sanitaire de notre école a pris quelque retard, et ce en raison des difficultés rencontrées par notre architecte pour le respect des normes concernant l'accessibilité pour les handicapés. Les problèmes sont résolus et le permis de construire va être déposé.
- Le dossier, en commun avec nos amis Baignois, pour l'aménagement et la mise en valeur de la RD 2 de l'ancienne laiterie à la Place des Halles est lui aussi « ficelé », les subventions sont aussi obtenues. Les travaux d'effacement des réseaux devraient avoir lieu mi 2011 et l'aménagement se réaliser au printemps 2012.
- La réflexion et la mise en place de notre PLU se poursuit en tenant compte de l'aménagement foncier prévu, suite à la mise à deux fois deux voies de la RN 10, la commission communale a été dissoute pour laisser la place à une commission intercommunale (Bors-de-Baignes, Condéon et Touvérac) pour ce futur aménagement foncier.

Je tiens à remercier très vivement toute l'équipe municipale dont le travail est très soutenu.

Un très grand merci aussi à Jocelyne DUMONTET et Marie-Paule BODIN pour le très bon travail accompli dans la rédaction de ce nouveau numéro du « P'tit Touvéraçois ».

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons d'excellentes vacances d'été.

Jacky HUGUES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2010

L'an deux mil dix et le quatorze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire.

DATE DE CONVOCATION : le 23 décembre 2009

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs HUGUES Jacky, PANNIER Thierry, LAUBERTON Maxime, ORVOIRE Annie, BODIN Marie-Paule, GENAUD Pascal, GEFFRÉ Philippe, ROLLAND Isabelle, COUSTOU Patrick, PORTRAIT Bernard, SALMON Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSÉS et REPRÉSENTÉS : Monsieur GIRARD Alain pouvoir à Madame ROLLAND Isabelle, Monsieur DOUTEAU Laurent pouvoir à Monsieur LAUBERTON Maxime

ABSENTS : Madame ROBERT Isabelle, Monsieur DAVID Alain,

SECRETAIRES DE SÉANCE : Madame BODIN Marie-Paule

MISSION D'ETUDE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA - RUE DE LA LIBERATION / RUE DES CARMES

Monsieur le Maire rappelle que pour la conduite du projet d'aménagement de la Rue de la Libération (TOUVERAC) / Rue des Carmes (BAIGNES SAINTES RADEGONDE), l'assemblée délibérante a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune de BAIGNES SAINTES RADEGONDE.

Ce projet nécessitant une mission d'étude pour définir la faisabilité et le coût du programme, la commune de BAIGNES SAINTES RADEGONDE a lancé une consultation (procédure adaptée) pour recruter un cabinet d'études, et attribuer cette mission d'étude à l'offre économiquement la plus avantageuse.

A Après consultation écrite réalisée le 19 novembre 2009 par la commune de BAIGNES SAINTES RADEGONDE, Monsieur le Maire donne lecture de l'offre présentée par Madame Isabelle BERGER-WAGON – GHECO Urbanistes- 13 bis Rue Buffeterie 17000 LA ROCHELLE, à savoir :

-Nature de la mission – :

Etudes préliminaires – Diagnostic et esquisses d'aménagement –

-Coût de la mission – :

- pour l'étude de faisabilité :
3647,00 € HT soit 4361,81 € TTC

Il propose de retenir également l'option - concertation-proposée :

562,50 € HT soit 672,75 € TTC

Soit pour un total de **4209,50 € HT** soit **5034,56 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable pour accepter l'offre présentée par Madame Isabelle BERGER-WAGON – GHECO Urbanistes- 13 bis Rue Buffeterie 17000 LA ROCHELLE, offre économiquement la plus avantageuse et pour la proposition financière d'un montant total de **4 209,50 € HT** soit **5 034,56 € TTC**,
- décide de prendre en charge 50% du montant de cette mission ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que toutes pièces utiles à la bonne marche de cette affaire ;
- charge M. le Maire de transmettre la présente décision à M. le Maire de BAIGNES SAINTES RADEGONDE ;

DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 10 septembre 2009 (délibération 2009/47 reçue à la sous-préfecture de Cognac le 24 septembre 2009) le Conseil Municipal lui a délégué un certain nombre de ses compétences en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire invite l'assemblée communale à examiner s'il convient de rajouter de nouvelles délégations à celles qui lui ont déjà été consenties.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes sous réserve d'en rendre compte à chaque réunion :

- de certifier le caractère exécutoire des pièces jointes aux bordereaux de titres et de mandats,

- de prendre toute décision (tant en fonctionnement qu'en investissement) concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures, services) et des accords cadres y compris toute décision concernant leurs avenants, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- d'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du Code de l'Urbanisme,
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du Code de l'Urbanisme.

VERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA SUBVENTION 2010 AU SIVOS TOUVERAC-LE TÂTRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de verser une partie de la subvention communale au titre de l'exercice 2010, au SIVOS TOUVERAC-LE TÂTRE avant le vote du Budget Primitif 2010, et ce pour des raisons de trésorerie.

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une partie de la subvention 2010 au SIVOS TOUVERAC-LE TÂTRE soit 1 000, 00€, laquelle sera prévue au Budget Primitif 2010 à l'article 6554 (Contributions aux Organismes de Regroupement).

REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE/ CONVENTION AVEC LA REGION POITOU CHARENTES POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'INTERVENTION LOCALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement du groupe scolaire (rénovation des sanitaires avec extension des bâtiments actuels).

Il lui fait part que pour bénéficier d'une subvention d'investissement d'un montant de 8 000, 00 € au titre du Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL); la commune doit passer une convention avec la Région Poitou-Charentes.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention qui comprend six articles, ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Région POITOU-CHARENTES afin d'obtenir de cette dernière le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de **8 000, 00 €** au titre du Fonds Régional d'Intervention Locale, pour le projet susvisé,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la bonne marche de cette affaire.

ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Vu la loi N°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,
- Vu le décret N°2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'État au bénéfice des communes et de leurs groupements pris pour l'application du III de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'Assistance Technique fournie par l'État aux communes et à leurs groupements au titre de la Solidarité et d'Aménagement du Territoire,
- Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente en date du 24 juin 2009 visant à arrêter la liste des collectivités de la Charente éligibles à l'ATESAT,

Monsieur le Maire indique :

- que la commune est éligible aux dispositifs de l'ATESAT,
- qu'il convient de délibérer pour solliciter l'ATESAT, approuver le projet de convention à passer avec l'État et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- de solliciter l'ATESAT auprès des services de l'État pour la mission de base et la mission complémentaire relative au tableau de classement de la voirie communale,
- d'approuver le projet de convention à passer avec l'État,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'État,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

CONTRAT ASSISTANCE/ MAINTENANCE INFORMATIQUE AVEC LA SAS JVS MAIRISTEM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le secrétariat de la mairie est équipé de logiciels de la gamme Horizon, fournis par la SAS JVS MAIRISTEM, sise 7 espace Raymond Aron, 51520 ST MARTIN SUR LE PRÉ

La maintenance corrective et évolutive des logiciels avec assistance à l'utilisation est actuellement assurée par la SAS JVS MAIRISTEM.

Monsieur le Maire précise que pour une bonne continuité dans l'utilisation des logiciels, il conviendrait de signer un nouveau contrat de maintenance avec la SAS JVS MAIRISTEM, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée communale du contrat de maintenance des logiciels gamme Horizon proposé par la SAS JVS MAIRISTEM qui comprend onze articles.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- de retenir la proposition de la SAS JVS MAIRISTEM pour la maintenance des logiciels gamme Horizon et de conclure avec celle-ci un nouveau contrat qui prendra effet au 1^{er} janvier 2010 et qui pourra être renouvelé, par reconduction expresse, au début de chaque année civile pour une période de un an. La durée globale du contrat ne devant pas excéder 4 années civiles.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance des logiciels gamme Horizon avec la SAS JVS MAIRISTEM et les renouvellements ultérieurs pour une durée globale ne devant pas excéder 4 années civiles,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la bonne marche de cette affaire.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UN SEJOUR LINGUISTIQUE EN GRANDE BRETAGNE DES CLASSES DE CM1 ET CM2 DE L'ECOLE PRIMAIRE DE TOUVERAC

Sur la proposition de Monsieur le Maire lui ayant

- Fait part de la demande de Madame la Directrice de l'École primaire de TOUVERAC, relative à une éventuelle participation de la commune au financement, pour 9 élèves des classes de CM1-CM2, (domiciliés sur la commune), d'un séjour pédagogique du 8 au 12 juin 2010, s'inscrivant dans le cadre de l'échange linguistique, établi depuis 4 ans, avec l'école anglaise

de Bowbridge, située à Newark on Trent,

- Précisé que le coût du séjour pour un enfant s'élève à **476,00 €**, Madame la Directrice sollicite une subvention de 100,00 € pour chacun des 9 élèves, le reste étant financé par l'association des parents d'élèves (**80,00 €**), participation des familles (**70,00 € par enfant**), DAREIC (Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération pour **226,00 €**),

ABANDON DES ETUDES DE DIAGNOSTICS ENERGETIQUES POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Sur la proposition de Monsieur le Maire lui ayant

- Rappelé que dans le cadre du projet régional d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti existant des communes de moins de 10 000 habitants en Poitou Charentes, il est nécessaire de faire réaliser des études de diagnostics énergétiques des bâtiments communaux,
- Rappelé qu'une convention a été signée avec la Communauté de Communes des 3B Sud Charente l'autorisant à lancer une consultation pour ses besoins propres et pour ceux des communes, de façon à optimiser les coûts au niveau du territoire en groupant la commande,
- Rappelé que la liste des bâtiments concernés par les études de diagnostics énergétiques sont :
 - la mairie,
 - l'école,
 - la cantine scolaire

ce qui représente un coût de **5 220,00 € HT** d'après le devis établi par le bureau d'études retenu (Aingénierie) par la Communauté de Communes des 3B Sud Charente, suite à la consultation,

- Fait part que les travaux de réaménagement et d'extension de la mairie ne seront programmés qu'après les travaux sur les bâtiments du groupement scolaire (sanitaires), l'aménagement du bourg aux abords de l'École + Mairie sur la RD 131 et l'aménagement de la Rue de la Libération ; si les finances communales le permettent.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote UNANIME

- Compte tenu que des travaux ont déjà été réalisés

sur les bâtiments scolaires (salles de classes) et cantine pour réduire la consommation énergétique (isolation, menuiseries),

- Considérant que l'étude de diagnostics énergétiques pour la mairie sera réalisée avant les travaux de réaménagement et d'extension, lorsque ceux-ci seront programmés,
- DECIDE de ne pas faire réaliser des études de diagnostics énergétiques des bâtiments communaux sus visés,
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'en faire part à la Région, au Pays Sud Charente et à la Communauté de Communes des 3B Sud Charente,
- DECIDE qu'il n'est pas justifié de faire réaliser dans l'immédiat des études de diagnostics énergétiques des bâtiments communaux, sachant que celles-ci ne seront pas suivies des travaux nécessaires.

Questions diverses :

Demande de subvention pour un voyage scolaire à Venise

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'aide financière d'une élève au lycée de Barbezieux pour un voyage scolaire à Venise. Plus généralement Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une position de principe sur les demandes de subvention pour des voyages formulées par des élèves scolarisés au sein d'établissements autres que le lycée André Malraux de Baignes Sainte Radegonde.

Le Conseil Municipal décide par 10 voix, 1 voix contre et 2 abstentions de ne pas attribuer de subvention aux élèves scolarisés au sein d'établissements autres que le lycée André Malraux de Baignes Sainte Radegonde pour des voyages scolaires.

PLU

Réunion du groupe de travail le mardi 26 janvier 2010 à 17h30.

Galette des Rois avec le personnel

Le mardi 19 janvier 2010 à 18 h, les élus et le personnel communal se réuniront autour d'une galette des rois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix et le onze février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire.

DATE DE CONVOCATION : le 28 janvier 2010

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs HUGUES Jacky, PANIER Thierry, LAUBERTON Maxime, ORVOIRE Annie, BODIN Marie-Paule, GIRARD Alain, GENAUD Pascal, GEFFRÉ Philippe, ROLLAND Isabelle, PORTRAIT Bernard, SALMON Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSÉS et REPRÉSENTÉS : Madame ROBERT Isabelle pouvoir à Madame ORVOIRE Annie, Monsieur DOUTEAU Laurent pouvoir à Monsieur PANIER Thierry, Monsieur COUSTOU Patrick pouvoir à Monsieur HUGUES Jacky

ABSENT : Monsieur DAVID Alain,

SECRETARIE DE SÉANCE : Madame BODIN Marie-Paule.

REAMENAGEMENT GROUPE SCOLAIRE / RENOVATION DES SANITAIRES AVEC AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP / VALIDATION DU PROJET / AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR EFFECTUER TOUTES LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des travaux de rénovation des sanitaires scolaires avec extension des bâtiments actuels ont été décidés lors de la séance du 14 mai 2009 (délibération n° 2009/29).

Il rappelle que ces travaux consistent en une rénovation des bâtiments du groupe scolaire avec aménagement et mise aux normes pour les personnes en situation de handicap.

Il présente le projet établi par le Maître d'œuvre Monsieur Didier PENAUD et demande à l'assemblée de bien vouloir lui faire part de toute remarque ou modification qu'il pourrait être nécessaire d'apporter à ce document.

Ensuite, il précise que pour la bonne marche de cette affaire, il appartient au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à accomplir toutes les démarches et formalités administratives nécessaires à la réalisation de ce projet (notamment la demande de Permis de Construire auprès de la DDT de Barbezieux-Saint-Hilaire).

Après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, le Conseil Municipal

- décide de n'apporter aucune modification au projet établi par le maître d'œuvre Monsieur Didier PE-NAUD,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour procéder aux démarches et formalités administratives nécessaires à la réalisation du projet susvisé (dont la demande de Permis de Construire auprès de la DDT) ainsi qu'à la signature de toutes pièces utiles pour la bonne marche de cette affaire.

FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT 2009 POUR LES INSTITUTEURS ET DIRECTEURS D'ECOLE NE BENEFICIANT PAS D'UN LOGEMENT DE FONCTION

Monsieur le Maire rappelle que les instituteurs et directeurs d'école, qui ne bénéficient pas d'un logement de fonction, doivent percevoir une indemnité dite " indemnité représentative de logement " (I.R.L).

Le montant de l'I.R.L est fixé, chaque année, par le Préfet de la Charente, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°83-367 du 2 mai 1983.

L'Etat compense aux communes cette charge obligatoire au moyen des attributions de la dotation spéciale instituteurs (D.S.I) dont le montant est réévalué chaque année par le comité des finances locales.

Pour 2009, le comité des finances locales, lors de sa séance du 1er décembre 2009, a fixé le montant de la D.S.I à 2779,00 €, soit une augmentation de 1,0178% par rapport au montant unitaire de 2008 (2751,00 €).

Monsieur le Préfet de la Charente a également proposé de procéder à la revalorisation de l'I.R.L pour un montant de base de 2161,61 € qui correspond à une augmentation de 1,0178% par rapport à 2008 (2139,83 €).

L'avis du Conseil Municipal doit être recueilli sur l'augmentation de l'indemnité représentative de logement (I.R.L).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur cette affaire.

SUBVENTION POUR UN VOYAGE EDUCATIF EN BAVIERE - COLLEGE ANDRE MALRAUX DE BAINES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention du Collège André MALRAUX de

BAINES- SAINTE-RADEGONDE dans le cadre d'un voyage éducatif des élèves de sixième, en Bavière du 9 au 17 mai 2010.

Il précise que huit élèves de la commune scolarisés au collège participeront à ce voyage et que la subvention est destinée à aider financièrement l'ensemble des familles.

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention totale de **720 €** qui sera versée directement au Collège André Malraux et imputée à l'article 65738 (Autres Organismes) du Budget Primitif 2010

DECISION DU MAIRE N°2010/ 01 DU 10 FEVRIER 2010 PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2010/02 du Conseil Municipal de TOUVERAC en date du 14 janvier 2010,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Sélection de l'entreprise de menuiserie GENAUD Pascal pour remplacer la crémonne pompier tournante de la porte d'entrée de la salle socio culturelle suite à la défaillance de l'entreprise PRIEURE Bernard titulaire du lot 05 Menuiseries extérieures (marché public formalisé).

Signature du devis n°DC0185 du 02 février 2010, d'un montant de **179,40 € TTC** (150,00 € HT) pour une intervention de l'entreprise de menuiserie GENAUD Pascal en lieu et place de l'entreprise PRIEURE Bernard.

La somme de 179,40 € TTC sera défalquée de la somme de 2 555,30 € TTC due à l'entreprise PRIEURE Bernard au titre de la retenue de garantie.

Questions diverses :

Renouvellement de l'adhésion de la commune au CNAS

:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé la mise en place d'une Action Sociale en faveur du personnel communal en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2009 (délibération n°2008/79 du 04 décembre 2008).

A cette fin une convention d'adhésion a été signée pour une durée de deux ans.

Il précise à l'assemblée communale, qu'après cette période, l'adhésion se renouvellera tacitement sauf démission ou radiation de l'adhérent conformément à l'article 5 du règlement de fonctionnement du CNAS

La résiliation d'adhésion décidée par délibération ne pourra prendre effet qu'un an après le 1^{er} janvier

Demande de mise à disposition de la salle socio-culturelle-

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Mme STONE Smon domiciliée « Chez Drigot » commune de GUIZENGEARD sollicitant la possibilité de louer la salle socio culturelle deux fois par semaine pour la pratique du yoga type « lyengar ».

Ces cours d'initiation seraient ouverts à toute personne intéressée.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un refus provisoire pour des raisons d'assurance.

Il encourage Mme STONE dans sa démarche de création d'une association déclarée en Préfecture et de lui en faire part. Il reverra alors sa position.

Location de la salle socio culturelle et cuisine-

Désormais il sera demandé avant toute location, aux associations et aux particuliers en sus d'un chèque de caution de 500 €, un deuxième chèque de 15 €* (location de la salle) ou 30 €** (location de la salle + cuisine) correspondant à 1* ou 2** heures de ménage effectuée(s) par un agent communal.

Si aucune anomalie ou dégradation ne sont constatées et si les lieux sont rendus dans leur état de propreté initial les chèques seront rendus à leur propriétaire.

Si des manquements sont constatés dans la propreté des locaux les chèques de 15 € ou de 30 € seront encaissés sur le compte de la commune.

Demande de remplacement du panneau au lieu-dit « Mureau »

Suite à la demande de M. et Mme FERROGON, il est envisagé de remplacer la partie haute du panneau où l'ins-

cription « Mureau » est effacée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

SEANCE DU JEUDI 04 MARS 2010

L'an deux mil dix et le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire.

DATE DE CONVOCATION : le 25 février 2010

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs HUGUES Jacky, PANIER Thierry, LAUBERTON Maxime, ORVOIRE Annie, BODIN Marie-Paule, GIRARD Alain, GENAUD Pascal, GEFFRÉ Philippe, ROLLAND Isabelle, ROBERT Isabelle, COUSTOU Patrick, PORTRAIT Bernard, SALMON Jean-Michel.

ABSENTS : Messieurs DOUTEAU Laurent, DAVID Alain,

SECRETARIE DE SEANCE : Madame BODIN Marie-Paule.

DEMANDE DE SUBVENTION - DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2010 AMENAGEMENT DE BOURG AUX ABORDS DE L'ECOLE ET DE LA MAIRIE-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé lors des séances du 11 juin 2009 d'aménager et de rendre plus fonctionnel la portion de la Route Départementale n°131 aux abords de l'Ecole et de la Mairie (entrée/sortie de bourg).

Il précise que ce projet prendra en considération :

- la sécurité et les déplacements dans la partie la plus sensible du bourg (mairie, école, salle socio culturelle...) avec la signalisation correspondante,
- la mise en place de cheminements piétons dans la zone déjà construite (mairie, école, salle socio culturelle...) et dans les nouvelles zones constructibles,
- la mise en valeur des équipements publics,
- le développement du bourg avec une identité plus marquée de celui-ci,

Il expose que la Communauté de Communes 3B Sud Charente – 16360 Touvérac

a apporté un soutien complet à ce projet par une délibération du 25 février 2010 reçu à la Sous Préfecture de Cognac le 03 mars 2010.

En effet, il s'inscrit d'une part dans le projet de territoire adopté en 2007 (importance de l'aménagement des bourgs, valorisation des principaux axes de desserte et mise en valeur des entrées de villes), d'autre part elle

attache une grande importance, à cet axe de desserte des carrières de Touvérac, site d'intérêt biologique et pédagogique majeur du Sud Charente, géré par le conservatoire d'espaces naturels de Poitou Charentes.

Enfin Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 septembre 2009, les études de faisabilité nécessaires à ce programme ont été confiées à Madame Isabelle BERGER-WAGON – GHECO Urbanistes- 13 bis Rue Buffeterie -17000 LA ROCHELLE.

Ce programme comprendra les travaux suivants :

- terrassements généraux,
- voirie – revêtements de sols,
- reprises des réseaux et diverses (ex : soubassements de façade, seuils),
- mobilier urbain, éclairage public, espaces verts, signalisation.

Il expose que le coût global de ce programme est estimé à la somme de **161 552,00 Euros HT soit 193 216, 00 Euros TTC**.

Pour le financement de cette opération, il expose qu'il convient d'une part de demander à Monsieur le Préfet du Département de la Charente, l'attribution pour l'année 2010, d'une subvention au taux maximum du montant de l'opération, au titre de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E) – Aménagements de bourgs- d'autre part, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Charente au titre du Schéma du Bâti – Embellissement de bourg - ; le surplus pouvant être assuré par emprunt et par autofinancement.

Il demande à l'Assemblée de confirmer ce programme et son financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- confirme qu'il est nécessaire de réaliser l'aménagement du bourg aux abords de l'Ecole et de la Mairie dans les conditions présentées et donne son accord au dossier présenté estimé à la somme de **161 552,00 Euros HT soit 193 216, 00 Euros TTC** ;
- confirme le plan de financement présenté ;
- sollicite, auprès de Monsieur Le Préfet du Département de la Charente, l'attribution d'une subvention au titre de la D.G.E -Exercice 2010 – Aménagements de bourgs – pour le financement de ce programme au taux maximum du montant de l'opération;

- sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Charente au titre du
- Schéma du Bâti – Embellissement de bourg -, l'attribution d'une subvention au taux maximum du montant de l'opération ;
- le surplus devant être assuré par emprunt et par autofinancement ;
- autorise Monsieur le Maire à engager, dans le cadre du code des marchés publics, les
- consultations qui seront nécessaires, (bureaux d'études – Travaux) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles, pour négocier et arrêter le montant de l'emprunt.

AMENAGEMENT DU BOURG ECOLE - MAIRIE// HONORAIRES POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE (PHASES AVANT PROJET ET PROJET) AVANT LE VOTE DU BP 2010

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par sa délibération n°49 du 10 septembre 2009, la mission complète de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg aux abords de l'Ecole et de la Mairie sur la RD 131 a été confiée à G.H.E.C.O. Urbanisme (Mme BERGER-WAGON Isabelle) 13 bis Rue Buffeterie, 17000 LA ROCHELLE

Monsieur le Maire insiste sur le fait que le maître d'œuvre a réalisé un avant projet sommaire (APS) et qu'il a reçu la note d'honoraire correspondante.

Il rappelle le détail des honoraires du maître d'œuvre phase par phase.

PHASES	%	Montant HT
APS	1,9	3 230,00
APD	1,3	2 210,00
PRO	1,9	3 230,00
ACT	0,6	1 020,00
VISA	0,5	850,00
DET	2,0	3 400,00
AOR	0,8	1 360,00
TOTAL	9	15 300,00

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de prévoir avant le vote du Budget Primitif 2010 un montant de **10 369,32 € TTC** (8 670, 00 € HT) sur le compte 2031

(frais d'études) de la section d'investissement

Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide qu'il convient de régler à Madame BERGER-WAGON Isabelle, G.H.E.C.O. Urbanisme, 13 bis Rue Buffeterie, 17000 LA ROCHELLE la note d'honoraire n°01 d'un montant de **3 863,08 € TTC** (3 230,00 € HT) avant le vote du Budget Primitif 2010,
- décide que la dépense de **10 369,32 € TTC** (8 670, 00 € HT) correspondant à la phase de réalisation du projet sera inscrite au Budget Primitif 2010 en section d'investissement au compte 2031,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA PARCELLE A 1087

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la SA l'Immobilière du Sud Charente a déposé trois demandes de certificat d'urbanisme opérationnel pour la parcelle A 1087 sise aux « Champs du Moulin à Vent » à Touvérac et appartenant à Mr Christian FRADON.

Il explique que ce projet consiste à diviser cette parcelle de façon à créer un lotissement de trois lots avec création d'un accès commun.

Il ajoute que l'alimentation électrique de ce lotissement ne peut se faire que dans le cadre d'une PVR.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- constatent que la plupart des terrains situés de part et d'autre de la RD 14 et qui seraient concernés par cette PVR sont déjà viabilisés,
- considèrent que l'application d'une PVR entraînera un coût important pour la commune et ce, à seule fin d'alimenter ces trois lots,
- **refusent le financement de l'alimentation électrique de la parcelle A 1087 par le biais d'une PVR.**

AVIS POUR LA DEMANDE DE FISAC DEPOSEE PAR M. LUSSEAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mr LUSSEAU souhaite développer une activité de Bar, Restaurant grill au feu de bois et Tapas dans l'un des bâtiments de l'ancienne laiterie située sur la commune de TOUVERAC.

Il explique que la commune compte déjà deux restaurants situés l'un à « Bois Vert » et l'autre à « La Grolle » ; de par leur situation, le long de la RN 10, ces restaurants sont principalement fréquentés par des routiers et autres clients de passage.

Il ajoute que ce nouveau projet s'implanterait à « Le Vivier », en limite de communes entre Touvérac et Baignes Sainte Radegonde. Il serait donc plutôt fréquenté par une clientèle plus locale.

Il conclut que dans le cadre de ce projet, Mr LUSSEAU pourrait bénéficier du Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) pour lequel l'avis du Conseil Municipal est requis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet **un avis favorable** à ce projet d'activité de Bar, Restaurant grill au feu de bois et Tapas à « Le Vivier ».

INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRÉSOR PUBLIC **MADAME ISABELLE BUTAUD.**

Monsieur le Maire

Vu les arrêtés interministériels du 16 septembre 1983 et du 16 décembre 1983 (notamment son article 3) fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de confection de budget allouées aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements publics,

Rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2010 les trésoreries de Baignes-Sainte-Radegonde et de Barbezieux-Saint-Hilaire ont fusionné, et que donc, Madame Isabelle BUTAUD comptable de la Trésorerie de Barbezieux-Saint-Hilaire peut prétendre aux indemnités de conseil.

Madame Isabelle BUTAUD, Comptable du Trésor, ayant accepté d'assurer la continuité de la mission de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable au bénéfice de la commune de Touvérac.

Monsieur le Maire propose qu'il soit alloué à madame BUTAUD l'indemnité de budget (à hauteur de 45.73, en référence à un temps complet du secrétaire de mairie),

indemnité de conseil fixée au taux de 100% conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre susvisé.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget de la commune de Touvérac à l'article 6225.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu que Madame Isabelle BUTAUD accepte d'assurer la continuité de la mission de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable au bénéfice de la commune de Touvérac.
- décide de lui allouer l'indemnité de budget (à hauteur de 45.73, en référence à un temps complet du secrétaire de mairie), indemnité de conseil fixée au taux de 100% conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre susvisé,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225.

DECISION DU MAIRE N°2010/02 DU 23 FEVRIER 2010 PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2010/02 du Conseil Municipal de TOUVERAC en date du 14 janvier 2010,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Pour l'organisation musicale du repas des anciens du 11 avril 2010,

La proposition de **Madame Martine QUINTARD** domiciliée 11 Impasse St Angèle, 16100 COGNAC a été retenue pour un montant de 108,15 € + 101,85 € de cotisations pour le GUSO.

Le mandatement d'un montant de 210 €uros se fera sur le compte 6232 du Budget Primitif 2010.

Signatures du contrat d'engagement avec l'artiste, et de l'ensemble des formalités auprès du GUSO (déclaration préalable à l'embauche, déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail) conformément à la réglementation en vigueur.

Questions diverses : **Concours des Villes et Villages Fleuris 2010-**

Afin de permettre aux personnes souhaitant participer au concours de fleurissement (parcs et jardins, balcons, ..etc) organisé par le Conseil Général, il convient comme chaque année d'inscrire la commune au concours des villes et villages fleuris.

La fiche d'inscription est à retourner avant le 17 mai 2010 au Pays Sud Charente à Chalais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

L'an deux mil dix et le 1^{er} avril à vingt heures trente

SEANCE DU JEUDI 1^{ER} AVRIL 2010

L'an deux mil dix et le 1^{er} avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire.

DATE DE CONVOCATION : le 25 mars 2010

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs HUGUES Jacky, PANNIER Thierry, LAUBERTON Maxime, ORVOIRE Annie, BODIN Marie-Paule, GIRARD Alain, GENAUD Pascal, GEFFRÉ Philippe, ROLLAND Isabelle, ROBERT Isabelle, COUSTOU Patrick, PORTRAIT Bernard, SALMON Jean-Michel

ABSENTS : Messieurs DOUTEAU Laurent, DAVID Alain,

SECRETARE DE SEANCE : Madame BODIN Marie-Paule.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2010.

Les taux sont les suivants :

- ✦ 9,54 % pour la Taxe d'Habitation
- ✦ 18,16 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- 34,00 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti,

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les différentes taxes et de voter les taux suivants à savoir :

- ✦ 10,02 % pour la Taxe d'Habitation
- ✦ 19,07 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- 35,71 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti,

autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN ACTE NOTARIÉ DE CONSTITUTION DE SERVITUDE AVEC ERDF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'ERDF concernant des travaux de reconstruction et sécurisation de la ligne électrique souterraine 20 000 Volts « BAINES » de BARBEZIEUX, de la Rigauderie (commune de REIGNAC) à l'Espis (commune de Touvérac).

Il ressort du plan cadastral que le tracé de la ligne susvisée traverse les parcelles n° 1038 et 1042 section A au lieu-dit « Les Espis » dont le propriétaire est la commune de TOUVERAC.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a déjà fait l'objet d'une convention en date du 11 juin 2003 (accord du Conseil Municipal par délibération du 05 juin 2003) entre EDF et la commune et qu'à ce jour les travaux ont été réalisés.

Il donne lecture à l'assemblée délibérante du courrier de Me Françoise ARLLOT, notaire à Mouthiers/Boême, par lequel il est demandé conformément à l'article 5 de ladite convention de procéder à une régularisation de celle-ci par acte authentique, les frais d'acte restant à la charge d'ERDF (ex EDF).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un acte notarié de constitution de servitude avec ERDF (ex EDF), auprès de Maître Françoise ARLLOT, Notaire, à Mouthiers/Boême,
- que ERDF prendra en charge tous les frais relatifs à cet acte.

Questions diverses :

Convention d'entretien des poteaux et bouches d'incendie-

Certains élus constatent que les derniers contrôles de bon fonctionnement pour certains poteaux / bouches d'incendie dateraient de 2006 ? à voir avec la SAUR

Ecole Départementale de Musique-

Courrier du Conseil Général faisant part de ses inquiétudes sur l'avenir de l'Ecole départementale de musique implantées sur 16 antennes. Effort financier très important pour le Département qui ne reçoit pour seule compensation financière que la participation des familles.

Le Conseil Général envisage de redéfinir ses modalités d'engagement pour ce qui est des interventions en milieu scolaire.

Ainsi, à compter de la rentrée scolaire 2010-2011, se verrait-il dans l'obligation de demander aux communes ou communautés de communes dont relèveraient les écoles bénéficiaires, de prendre en charge la globalité de cette dépense, sous forme d'une participation à 100%

Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques-

Il donnera son avis au cours de la réunion du 7 avril 2010 à 11 h à la Cité administrative (Bt B) Salle des Palmiers à ANGOULEME sur le projet préfectoral portant autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement relatif à la gestion des eaux dans le cadre des travaux de mise en 2x2 voies de la RN 10 entre REIGNAC et CHEVANCEAUX.

Possibilité d'assister à cette réunion ou de désigner un mandataire.

Dégradation d'une portion de chemin « Chez Got »-

Courrier de la CAFSA s'engageant à remettre en état la portion de chemin dégradée par passage de cover crop avec tassement au tracteur dès que les conditions de terrain le permettront.

Périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Isle-Dronne / EPIDOR (Dordogne)

Les services de l'Etat sollicitent l'avis du conseil municipal sur ce périmètre.

Ce dernier ne perçoit pas l'intérêt de donner son avis sur ce dossier qui a priori n'a pas d'incidences pour la commune.

Demande de subvention de l'enseignante des GSet CP-

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de l'enseignante des GSet CP pour la visite de la chocolaterie Le Tuffe aux Trois Palis et le Moulin du Verger à

Puymoyen le 4 juin 2010.

Compte tenu de l'importance de la subvention globale de fonctionnement versée à l'Ecole de TOUVERAC à laquelle s'ajoute la subvention spécifique pour le voyage des CM1 et CM 2 en Grande Bretagne, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande, reçue après le vote des subventions.

Etat sanitaire des trois chênes situés à proximité de la mairie-

Monsieur le Maire donne lecture du diagnostic réalisé par monsieur Jean Michel MOUNIER de l'association forestière du canton de Baignes.

Le Conseil Municipal fera appel à une entreprise spécialisée dans l'élagage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

SEANCE du JEUDI 06 MAI 2010

L'an deux mil dix et le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire.

DATE DE CONVOCATION : le 28 avril 2010

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs HUGUES Jacky, PANIER Thierry, LAUBERTON Maxime, ORVOIRE Annie, BODIN Marie-Paule, GIRARD Alain, GENAUD Pascal, ROLLAND Isabelle, ROBERT Isabelle, COUSTOU Patrick, PORTRAIT Bernard, SALMON Jean-Michel

ABSENT et représentée : Madame ROBERT Isabelle pour voir à Monsieur HUGUES Jacky

ABSENTS : Messieurs DOUTEAU Laurent, GEFFRÉ Philippe, DAVID Alain,

SECRETARIE DE SÉANCE : Madame BODIN Marie-Paule.

Questions diverses :

Concours des Villes et Villages Fleuris 2010-

Afin de permettre aux personnes souhaitant participer au concours de fleurissement (parcs et jardins, balcons, ... etc) organisé par le Conseil Général, il convient comme chaque année d'inscrire la commune au concours des villes et villages fleuris.

La fiche d'inscription est à retourner avant le 17 mai 2010 au Pays Sud Charente à Chalais.

Appels à projets par le Pays Sud Charente-

Le gouvernement a lancé un nouveau dispositif « Pôle d'Excellence Rurale (PER) » au profit des territoires ruraux.

Le Syndicat mixte du Pays Sud Charente, en cohérence avec les démarches engagées de Charte forestière et de projet territorial sur le bois énergie, et en concertation avec les Communautés de Communes, a décidé de déposer un dossier de candidature à ce dispositif, sur le thème de « la valorisation des atouts que sont les ressources locales eau/bois/forêt dans un objectif de développement économique ».

Les communes de TOUVERAC et de BAINES SAINTE RADEGONDE présenteront un projet commun de création d'un sentier de découverte (aux abords du Pharon) de leur patrimoine écologique.

Ce sentier traverserait le bourg de Baignes jusqu'à Sainte Radegonde. Il rallierait les carrières de Touvérac, du Trou du Fic (Source du Pharon) à Sainte Radegonde, en passant par le site du Vieux Moulin, espace naturel proche du bourg de Baignes.

Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB) et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)-

Monsieur le Maire présente le dossier élaboré par l'EPTB pour le portage du SAGE du bassin de la Charente. Cet outil de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques s'inscrit dans une perspective de gestion durable, en favorisant à la fois préservation et valorisation de la ressource et des milieux.

Monsieur le Préfet de la Charente, coordonnateur du bassin de la Charente, a engagé la consultation des collectivités concernées sur le projet de périmètre du SAGE Charente.

Repas des Aînés 2011 -

Le Conseil Municipal et Monsieur le Maire retiennent la date du 10 avril 2011.

L'animation sera assurée par Madame Martine QUINTARD.

Assainissement collectif et semi-collectif-

Monsieur le Maire rappelle les projets de réalisation d'un réseau de collecte des eaux usées aux villages « Les Champs du Moulin à Vent, Chez Motard, et Chez Chagnolaud » et la création d'une station de traitement au village de « La Lande ».

Ces projets qui représentent un coût significatif ne peuvent être réalisés qu'avec l'obtention d'une aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau.

Une nouvelle demande de subvention a été déposée au mois de février 2010.

Vu l'ensemble des projets étudiés au regard des critères de classification adoptés par l'Assemblée départementale, celle-ci ne peut pas réserver une suite favorable pour la période 2010-2012 à notre demande de subvention.

-Eclairage public: lancement d'une campagne « d'horloges astronomiques » par le SDEG 16-

Dans le cadre des économies d'énergie des matériels d'éclairage public les plus énergivores et de développement durable le SDEG 16 a lancé une campagne « d'horloges astronomiques ».

La commune a déjà doté son matériel d'éclairage public d'une horloge astronomique et souhaite attendre la réalisation d'aménagements de bourgs pour en acquérir d'autres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

SEANCE DU JEUDI 03 JUIN 2010

L'an deux mil dix et le trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire.

DATE DE CONVOCATION : le 27 mai 2010

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs HUGUES Jacky, PANIER Thierry, LAUBERTON Maxime, ORVOIRE Annie, BODIN Marie-Paule, GENAUD Pascal, ROLLAND Isabelle, ROBERT Isabelle, COUSTOU Patrick, PORTRAIT Bernard.

ABSENTS EXCUSÉS et REPRÉSENTÉS : Monsieur GIRARD Alain pouvoir à Madame ROLLAND Isabelle, Monsieur DOUTEAU Laurent pouvoir à Monsieur GENAUD Pascal

ABSENTS : Messieurs GEFFRÉ Philippe, SALMON Jean-Michel, DAVID Alain,

SECRETARIE DE SEANCE : Madame BODIN Marie-Paule.

APPROBATION DU PLAN DE CIRCULATION DE BAINES-STE-RADEGONDE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que le comité consultatif Touvérac-Baignes a proposé le passage à sens unique de circulation des véhicules dans le

cadre de l'aménagement de la portion de la Route Départementale n° 2 allant de la place des Halles (à l'Ouest) au carrefour avec la Route Départementale n°14 (à l'Est) et qu'il en a été délibéré (délibération n° 2009/55 du 1^{er} octobre 2009). Il rappelle que les communes de BAINES-SAINTE-RADEGONDE (pour la rue des Carmes) et la commune de TOUVERAC (pour la rue de la Libération) sont conjointement concernées.

Dans la continuité de cette affaire, Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que le Conseil Municipal de Baignes-Sainte-Radegonde a décidé de revoir et de rendre plus fonctionnel son plan de circulation.

Il expose les données du plan de circulation proposées par les services de la Direction de l'Aménagement et de l'Education du Conseil Général de la Charente qui seront annexées aux présentes.

Ce plan prend en considération :

- l'amélioration du cadre de vie des riverains ;
- la sécurité et les déplacements dans la traversée des secteurs habités et construits,
- les liaisons et les cheminements vers les équipements ou secteurs d'habitation ,
- la présence d'activités de services .

Il propose au Conseil Municipal de prendre acte et d'émettre un avis favorable sur le plan de circulation de la commune de Baignes-Sainte-Radegonde

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- prend acte et donne un avis favorable au plan de circulation de la commune de Baignes-Sainte-Radegonde tel que présenté, annexé aux présentes
- - charge M. le Maire de transmettre la présente décision à Monsieur le Maire de Baignes ;
- charge M. le Maire de transmettre la présente décision à M. le Président du Conseil Général de la Charente ;
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles à la bonne marche de l'affaire.

REVISION DES LOYERS DES LOCATAIRES OCCUPANT LES LOGEMENTS COMMUNAUX SITUÉS AU LIEU-DIT « LE PRUNEAU »

Monsieur le Maire rappelle que, selon les deux baux de location signés le 23 juillet 2005, les loyers des logements T2 et T3 + remise situés au lieu-dit « Le Pruneau » sont révisibles annuellement le 1^{er} juillet.

Il ajoute que ces deux logements font l'objet d'une convention type n°16.3.06.2004.2002.846.1.2616 du 29/06/2004 (conclue en application de l'article L351.2. du Code de la construction et de l'habitation entre le ministre de l'équipement, des transports et du logement agissant au nom de l'Etat et représenté par le Préfet, d'une part et la commune de Touvérac représentée par le Maire, d'autre part) et d'un avenant n°1 du 02/09/2005 (pour la remise).

Le Maire explique que selon l'article 65 de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, la date de révision du loyer a été portée au 1^{er} janvier 2010 et doit se faire désormais, sur la base de la valeur de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre de l'année précédente après publication de celui-ci par l'INSEE.

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la valeur de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2009 soit 117,59 et lui demande bien vouloir prendre position sur la possibilité de révision des loyers, sachant qu'au 1^{er} juillet 2009, ceux-ci ont déjà été augmentés de 2,83% en application de l'IRL du 4^{ème} trimestre 2008 dont la valeur était 117,54.

Le Conseil Municipal :

- vu l'augmentation des loyers des logements T2 et T3 + remise, appliquée au 1^{er} juillet 2009 sur la base de l'IRL du 4^{ème} trimestre 2008 dont la valeur était 117,54,
-
- vu la valeur de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2009 soit 117,59 applicable au 1^{er} janvier 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de maintenir les loyers tels qu'ils ont été fixés par sa délibération du 11 juin 2009 (n°2009/34) reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 19 juin 2009, à savoir :
- le loyer mensuel sans les charges du locataire du logement type **T2** sis au lieu-dit « Le Pruneau » payable tous les mois à terme échu, à la somme de **200,42 €**
- le loyer mensuel sans les charges du locataire du logement type **T3** sis au lieu-dit « Le Pruneau » payable tous les mois à terme échu, à la somme de **325,83 €**,
- le loyer mensuel du locataire de la remise à proximité

du logement T3 payable tous les mois à terme échu, à la somme de **16,51 €**,

- décide que la prochaine révision des loyers s'effectuera pour le 1^{er} janvier 2011,
- décide que la taxe des ordures ménagères devra être remboursée par les locataires à la commune de TOUVERAC, pour la part qui revient à chacun d'eux,

TARIFS CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL : POUR NOUVELLES CONCESSIONS ET POUR RENOUVELLEMENTS DE CONCESSIONS EN COURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 10 janvier 2002 fixant à deux euros le prix du mètre carré de la concession au cimetière communal et du 07 novembre 2002 fixant la durée des concessions privatives à trente ans renouvelable.

Sachant que la commune a entrepris une restructuration administrative et physique du cimetière communal en collaboration avec le Groupe ELABOR pour :

- améliorer l'aspect du cimetière plus particulièrement dans certains secteurs anciens,
- éviter d'engager des dépenses trop importantes pour réaliser une extension du cimetière,

Compte tenu des tarifs appliqués sur les communes avoisinantes et des dépenses engagées pour effectuer ladite restructuration du cimetière communal,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de revoir le prix du mètre carré des nouvelles concessions privatives au cimetière communal et celui du renouvellement des concessions en cours.

- Vu l'article l'article L2223-15 du OGCT,
- Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :
- de revaloriser à **10 € le m²** le tarif des concessions privatives d'une durée maximale de trente années,
- d'appliquer ce tarif à compter du 24 juin 2010 pour les nouvelles concessions ou renouvellements de concessions en cours.

PRIX DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE / ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Monsieur le Maire rappelle que par délibération (n° 2009/42) du 16 juillet 2009 reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 07 août 2009 ; le prix du repas avait été fixé à 2,00 € pour les élèves et à 4,00 € pour les adultes (enseignants, AVS, autres) pour l'année scolaire 2009-2010.

Aussi :

- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui a modifié par son article 82 le régime de fixation de la tarification des cantines scolaires,
- Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 (dont les articles 1 à 3) relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,
- Vu les articles L212-4, L213-2, L214-6, L215-1 et L422-2 du Code de l'Education,

Monsieur le Maire propose de fixer le nouveau tarif du repas à la cantine scolaire à 2,10 € pour les élèves et de maintenir à 4,00 € celui des adultes pour l'année scolaire 2010-2011.

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ de fixer le prix du repas à **2,10 € pour les élèves et de maintenir à 4,00 € celui des adultes à partir de la rentrée scolaire 2010-2011.**

Questions diverses :

Projet de mise en place de panneaux « commune de Touvérac »-

Suite au projet d'aménagement de bourg Touvérac/ Baignes, étude de mise en place de panneaux de signalisation « commune de Touvérac » secteurs « La Gare », « Les Champs de la Planche » et « Le Vivier » permettant :

- une meilleure information des automobilistes,
- une meilleure sécurisation des lieux
- Avenue Ferdinand / de « La Poste »-

Problématique de la sortie sur la RN 10.

Appels à projets par le Pays Sud Charente-

Dans le cadre du dispositif « Pôle d'Excellence Rurale (PER) » au profit des territoires ruraux ; validation du projet des communes TOUVERAC et de BAINES SAINTE RADEGONDE pour la création d'un sentier de découverte (aux abords du Pharon) tel que présenté lors de la réunion du 6 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

CALITOM

La Mairie a reçu un courrier de Monsieur le Président de Calitom, vous en trouverez ci-dessous un résumé.

Conformément aux attentes du plan départemental des déchets de la Charente, un plan d'action en vue d'améliorer la collecte sélective du verre va être déployé entre juin et décembre 2010 sur l'ensemble du territoire de Calitom.

Ce plan d'action a pour objectif d'inciter les usagers à mieux trier les emballages en verre. En effet, lors des caractérisations réalisées en 2009 et 2010, le pourcentage de verre encore présent dans les ordures ménagères représente 3.5 % du gisement global.

Cette campagne départementale s'appuiera sur une communication incitative avec des articles de presse, de l'affichage, de la distribution de flyers. Dès que vous recevrez un courrier précisant la semaine de lancement d'action sur votre commune, les sacs des usagers contenant du verre ne seront plus collectés par les services. Ces refus de collecte s'accompagneront d'un étiquetage pour en expliquer la raison aux usagers. Si des usagers contactent la mairie après refus de ramassage, il faudra les orienter vers le n° vert de Calitom (0800 500 429). Un pointage GPS des refus de collecte sera de plus réalisé, pour permettre l'organisation de campagne de communication terrain avec les ambassadeurs du tri.

Nous comptons sur l'implication de chacun pour faire progresser le tri en Charente.

CANICULE

Comment préserver sa santé en cas de fortes chaleurs ?

Lorsqu'il fait chaud, il est conseillé :

- de prendre régulièrement dans la journée des douches ou des bains frais, sans se sécher ;
- de boire régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins un litre et demi à deux litres par jour sauf en cas de contre-indication médicale ; ne pas consommer d'alcool ni de boissons à forte teneur en caféine ou en sucre ;
- en cas de difficulté à avaler les liquides, prendre de l'eau sous forme solide en consommant des fruits (melon, pastèque, prunes, raisin, agrumes) et des crudités (concombre, tomate, sauf en cas de diarrhées) voire de l'eau gélifiée ;
- accompagner la prise de boissons non alcoolisées d'une alimentation solide, en fractionnant si besoin les repas, pour recharger l'organisme en sels minéraux.

Peut-on sortir en cas de fortes chaleurs ?

Il faut éviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée (11h-21h) et rester à l'intérieur de son habitat dans les pièces les plus fraîches et si possible, dans un

espace climatisé (régler alors la climatisation 5°C en dessous de la température ambiante).

En l'absence de climatisation, il est souhaitable de passer au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit climatisé (grands magasins, cinémas, lieux publics). Si sortir s'avère indispensable, préférer le matin tôt ou le soir tard, rester à l'ombre dans la mesure du possible, en évitant le plein soleil. Sortir en portant un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de préférence de couleur claire. En revanche, on évitera les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage...).

Où se rafraîchir s'il fait chaud à son domicile ?

Dans les lieux climatisés proches de son domicile tels que les grandes surfaces, les cinémas, certains lieux publics. Il est utile, avant l'été, de connaître la liste de ces endroits, disponible auprès des mairies, et de connaître l'itinéraire pour s'y rendre. Une personne qui vit dans un logement mal adapté à la chaleur, par exemple étage élevé, habitat mansardé, mal isolé, absence de volets... essaiera tant que possible de loger chez un parent.

Symptômes et maladies liés à la chaleur

- Est-ce grave d'avoir des crampes ?

Quand une personne a des crampes musculaires (abdomen, bras, jambes...), surtout si elle transpire beaucoup lors d'activités physiques exigeantes, elle doit cesser toute activité et se reposer dans un endroit frais, ne pas entreprendre d'activités exigeantes pendant plusieurs heures, boire des jus de fruits légers ou une boisson énergétique diluée d'eau. Si ces crampes durent, il est fortement conseillé de consulter un médecin ou le SAMU.

- Qu'est-ce qu'un épuisement lié à la chaleur ?

« L'épuisement » survient après plusieurs jours de chaleur, surtout chez les personnes âgées, et se manifeste principalement par des étourdissements, une faiblesse et une fatigue, une insomnie ou une agitation nocturne inhabituelle. Il faut se reposer dans un endroit frais, boire de l'eau, du jus de fruit ou une boisson énergétique diluée d'eau. Si les symptômes s'aggravent ou durent plus d'une heure, il faut absolument appeler un médecin.

- Qu'est-ce qu'une insolation ?

L'insolation est liée à l'effet direct du soleil sur la tête et est favorisée par la chaleur. C'est pourquoi il ne faut pas s'exposer trop longtemps au soleil, notamment entre 11 et 21 heures. L'insolation se manifeste par de maux de tête violents, un état de somnolence, des nausées et éventuellement une perte de connaissance, une fièvre élevée avec parfois des brûlures cutanées. Les enfants y sont plus sensibles. Il faut mettre la personne à l'ombre, et effectuer les manœuvres de refroidissement en l'aspergeant d'eau froide et en l'éventant, ou bien donner une

douche froide ou un bain frais, et appeler un médecin, ou le 15 en cas de trouble de la conscience, et chez le jeune enfant.

- Qu'est-ce qu'un coup de chaleur ?

Le coup de chaleur est une urgence médicale qui survient lorsque la température corporelle augmente vite, atteignant voire dépassant 40°C, et que l'organisme n'arrive pas à la contrôler. Il survient essentiellement chez les personnes âgées, les personnes travaillant dans des conditions physiques difficiles, et les sportifs. La peau devient chaude, rouge et sèche, des maux de tête violents, une confusion et même une perte de conscience, peuvent apparaître, éventuellement des convulsions. Il est impératif de demander une assistance médicale au plus vite, en appelant le 15. En attendant les secours, placer le sujet à l'ombre et le refroidir : l'asperger d'eau froide et l'éventer. Sachez que l'aspirine est contre-indiquée en cas de coup de chaleur

- Devant quels symptômes faut-il agir en urgence en cas de forte chaleur ?

Si vous ressentez l'un des symptômes suivants : grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, température corporelle élevée, soif et maux de tête, appelez le 15

Si vous êtes en présence d'une personne qui tient des propos incohérents, perd l'équilibre, perd connaissance, et/ou présente des convulsions, appelez le 15

Dans l'attente des secours, il faut agir rapidement et efficacement :

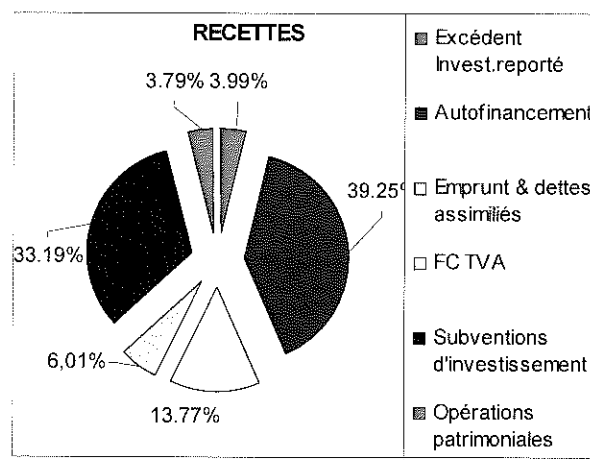
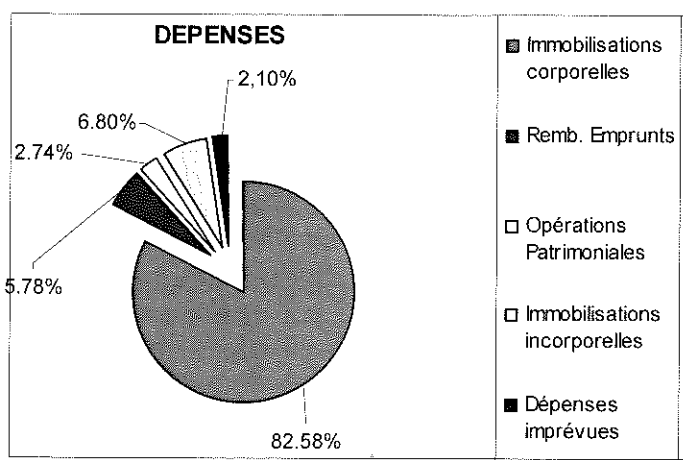
- transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et lui enlever ses vêtements,
* l'asperger d'eau fraîche et l'éventer.

A noter que les numéros d'urgence à connaître sont les suivants :

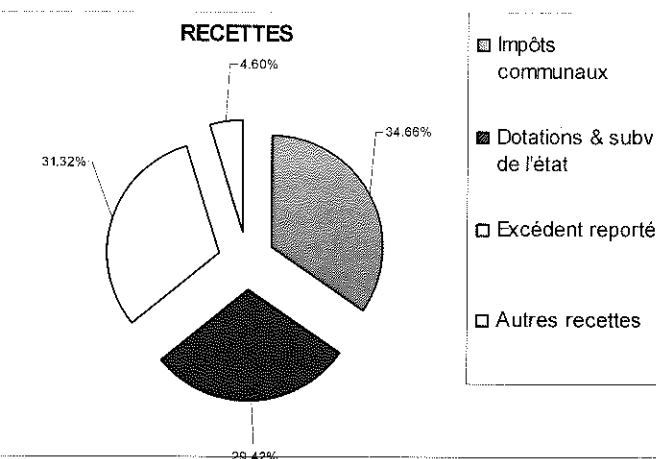
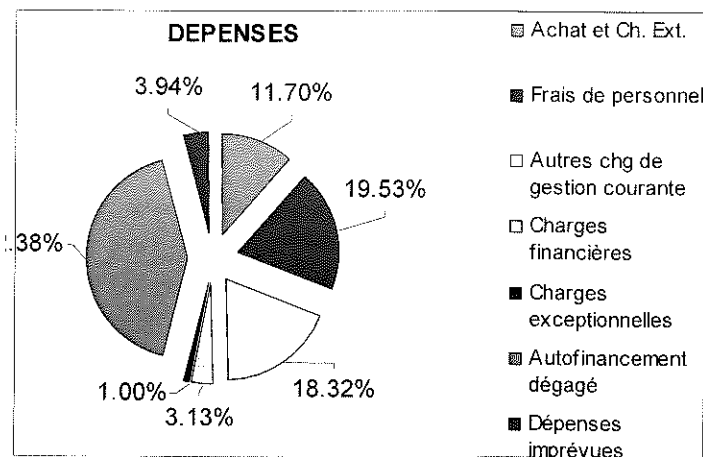
- le 15 (Samu),
- le 18 (Pompiers),
- le 112 (numéro d'urgence unique européen).

BUDGET 2010**BUDGET D'INVESTISSEMENT 2010**

DEPENSES	€	%	RECETTES	€	%
			Excédent Invest.reporté	22708.00	3.99%
Immobilisations corporelles	470304.00	82.58%	Autofinancement	223555.00	39.25%
Remb. Emprunts	32932.00	5.78%	Emprunt & dettes assimilés	78410.00	13.77%
Opérations Patrimoniales	15580.00	2.74%	FC TVA	34260.00	6.01%
Immobilisations incorporelles	38711.00	6.80%	Subventions d'investissement	189014.00	33.19%
Dépenses imprévues	12000.00	2.10%	Opérations patrimoniales	21580.00	3.79%
	569527.00	100.00%		569527.00	100.00%

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2010**

DEPENSES	€	%	RECETTES	€	%
Achat et Ch. Ext.	61700.00	11.70%	Impôts communaux	182805.00	34.66%
Frais de personnel	103000.00	19.53%	Dotations & subv de l'état	155213.00	29.42%
Autres chg de gestion courante	96620.00	18.32%	Excédent reporté	165195.00	31.32%
Charges financières	16500.00	3.13%	Autres recettes	24262.00	4.60%
Charges exceptionnelles	5300.00	1.00%		527475.00	100.00%
Autofinancement dégagé	223555.00	42.38%			
Dépenses imprévues	20800.00	3.94%			
	527475.00	100.00%			

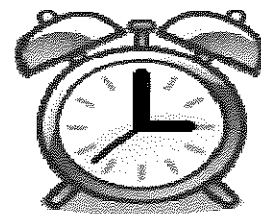


HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

' 05 45 78 41 10

Horaire d'ouverture
Lundi, jeudi, vendredi de 9 h à 13 h
Mardi de 14 h à 18 h

Monday, Thursday, Friday
From 9 am to 1 pm
Tuesday from 2 pm to 6 pm



DECHETTERIE

Lundi	9 h - 12 h	14 h - 18 h
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	Fermée	14 h - 18 h
Jeudi	9 h - 12 h	14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h	14 h - 18 h
Samedi	9 h - 12 h	14 h - 18 h

Petit rappel :

La déchetterie ne **prend pas** les pneus, mais elle prend **tous les autres déchets** (tonte, papier, carton ferraille, etc.).

Merci de respecter les consignes du gardien, celui-ci vous en remercie.

CALITOM Service Public des Déchets La Braconne 16600 MORNAC 05 45 65 82 50 Site internet : www.calitom.fr

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE

	TARIFS DE LOCATION	ÉTÉ	HIVER du 15 octobre au 15 avril -chauffage compris-
PARTICULIERS	commune	150,00 €	200,00 €
	hors commune	300,00 €	400,00 €
ASSOCIATIONS SOCIÉTÉS et DIVERS	communales	GRATUIT	
	hors commune	200,00 €	250,00 €

Il ne sera consenti **AUCUNE** location de la salle socio culturelle à toute personne qui ne sera pas en mesure de fournir lors de la **signature** de la convention une **ATTESTATION D'ASSURANCE responsabilité civile fêtes familiales location temporaire**.

Désormais il sera demandé avant toute location, aux associations et aux particuliers en sus d'un chèque de caution de 500 €, un deuxième chèque de 15 €* (location de la salle) ou 30 €** (location de la salle + cuisine) correspondant à 1* ou 2** heures de ménage effectuée(s) par un agent communal.

Si aucune anomalie ou dégradation ne sont constatées et si les lieux sont rendus dans leur état de propreté initial les chèques seront rendus à leur propriétaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Jeunes dès 16 ans — Appel de préparation à la Défense

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser pour l'appel de préparation à la Défense entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours

environ de la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service

PHISHING OU TECHNIQUE DU "HAMEÇONNAGE"

La direction générale des finances publiques vous recommande la plus grande prudence et vous donne quelques consignes de sécurité.

Le phishing est une technique qui a pour objectif de tromper les internautes afin de leur escroquer des sommes d'argent. Il consiste en l'envoi de messages (courriers électroniques) usurpant l'identité d'administrations ou de grands organismes et demandant à l'internaute de fournir des informations personnelles, notamment un numéro de carte bancaire.

Nous vous informons que des contribuables ont reçu des courriers électroniques de ce type, se présentant comme des messages provenant de l'administration fiscale. Le message était, suivant le cas, à l'entête ou à la signature de la Direction générale des finances publiques ou du Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat. Il leur demandait de fournir leur numéro de carte bancaire, le plus souvent en vue d'obtenir un remboursement d'impôt ou de compléter leurs coordonnées personnelles.

CES COURRIERS SONT DES FAUX. L'ADMINISTRATION FISCALE N'EST PAS À L'ORIGINE DE CES ENVOIS. LE NUMÉRO DE CARTE BANCAIRE NE VOUS EST JAMAIS DEMANDÉ POUR LE PAIEMENT D'UN IMPÔT OU LE REMBOURSEMENT D'UN CRÉDIT D'IMPÔT, NI POUR COMPLÉTER VOS COORDONNÉES PERSONNELLES.

Que faire si vous avez reçu un courrier électronique de ce type ?

- **Ne répondez pas** à ce message
- **Ne cliquez pas sur les liens** à l'intérieur du message (ils peuvent vous rediriger vers un faux site)
- **Supprimez le message** de votre boîte aux lettres.

D'un point de vue général, nous vous recommandons de ne jamais communiquer par courrier électronique ou par téléphone de données personnelles et surtout pas votre numéro de carte bancaire.

En cas de doute sur l'identité de l'expéditeur d'un courrier postal ou électronique portant en-tête ou signature de la Direction générale des finances publiques, du Ministère du Budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat ou d'un service des impôts, contactez votre centre des finances publiques.

Exemple de hameçonnage :

de : assistance@service.fr

à : xxxxxx@wanadoo.fr

date : 10/05/10 04:54

objet : Un incident technique sur votre compte .

1 fichier(s)  En Ligne.txt

Return-Path: <assistance@service.fr>

Received: from mwinf2016.orange.fr (mwinf2016 [172.22.130.116])

by mwinfb7603 with LMTPA;

Mon, 10 May 2010 04:54:49 +0200

Subject: Un incident technique sur votre compte .

To: xxxxx@wanadoo.fr

From: assistance@service.fr

Date: Sun, 09 May 2010 14:14:50 -0500

Chère/ Cher M. / Mme.

Suite à une erreur de notre système informatique, votre compte a été débité deux fois de la somme 350,00 Euro.

En effet, quelques dizaines de comptes clients Orange ont été débités 2 voire 3 fois. Cette erreur informatique a occasionné près de 700 opérations erronées.

Nous tenons à signaler que pour décrediter votre compte dans les plus brefs délais, et rectifiée toute trace d'erreur. Veuillez vous connecter sur le lien qui apparaît en dessous de ce message.

Pour vous connectez à votre Espace remboursement cliquez sur le lien ci-dessus :

<http://americamediacomplex.com/templatess/beeze/notice-online.php>

Il est possible que la transaction n'apparaisse qu'au bout de quelques minutes sur votre compte.

Nous nous excusons de la gêne occasionnée

Cordialement,

Orange

NE REPONDEZ JAMAIS – NE CLIQUEZ PAS SUR LE LIEN

**CE TYPE DE MESSAGE EST FAUX ET MENSONGER
CARTE ENFANT FAMILLE : demande directe sur
"www.voyages-sncf.com"**

Publié le 22.02.2010

USURPATION D'IDENTITE

Comment les **usurpateurs** opèrent-ils ? Quelles sont leurs motivations ? Quels sont les risques et comment les éviter ?

L'usurpation d'identité est un délit qui consiste à se faire passer pour une autre personne afin d'utiliser son compte en banque, de faire des achats à crédit en son nom, de bénéficier de ses prestations sociales, ou de commettre des infractions en la faisant accuser à sa place. Les **usurpateurs** agissent majoritairement pour des raisons financières mais aussi parfois par esprit de vengeance en compromettant leur victime ou tout simplement parce qu'ils souhaitent se glisser dans la peau d'un autre. Un délit en pleine croissance : plus de 213000 cas par an. On estime que plus de 4% des français ont déjà été victimes d'**usurpation d'identité**, avec des cas qui vont de la simple utilisation d'un nom sur un site internet communautaire au dépouillement du compte en banque. Ainsi on recense 213 000 cas chaque année, ce chiffre étant en constante augmentation. En comparaison le nombre de **cambriolages** à domicile s'élève à 150000 et celui des **vols** de voitures ne dépasse pas 130 000.

Une escroquerie facile à mettre en place

Ce délit a la particularité d'être relativement facile à commettre. Il suffit pour cela de récolter quelques informations personnelles sur la victime en **volant son sac à main** ou **son portefeuille**, en **subtilisant son courrier**, en faisant de **faux sondages téléphoniques** ou en **fouillant sa**

poubelle. On trouve ainsi des renseignements comme l'adresse, la date de naissance, le numéro de sécurité sociale ou le relevé d'identité bancaire, grâce auxquels il n'est pas difficile d'accéder à des comptes en banque ou de faire des achats à crédit conséquents. Les dangers d'internet

Bien que les tentatives de récolte d'informations frauduleuses et de piratage d'adresse e-mail soient nombreuses sur internet, peu d'**usurpateurs** y ont recours car les sites de paiement et de messageries sont finalement bien sécurisés. En revanche, l'**usurpation d'une identité** sur les réseaux de communication comme **Facebook** et **Twitter** est plus courante. Cependant elle n'est reconnue comme délit pénal que si elle porte préjudice à la victime en la discréditant. 10% des internautes français sont touchés mais cela ne constitue que 2% des cas d'**usurpations** d'identité.

Des conséquences catastrophiques pour la victime

Les conséquences pour les victimes peuvent être extrêmement dommageables si elles ne réagissent pas à temps. Le coût moyen des **usurpations** d'identité s'élève à 2 229 euros, montant que les assurances ne remboursent jamais en intégralité faute de preuves. (**Sylvie Rehlinger** a été victime d'un **usurpateur** pendant 20 ans sans s'en rendre compte. Elle a dû prouver sa propre identité pour pouvoir renouveler sa carte d'identité nationale, affronter des créanciers et des huissiers pour des dettes qui n'étaient pas les siennes et a divorcé de son mari qui la soupçonnait de mener une double vie). Il arrive même que certaines victimes finissent incarcérées pour un crime qu'elles n'ont pas commis.

Les usurpations d'identité ne portent pas seulement préjudice aux victimes, elles sont également très onéreuses pour l'État et les organismes de financement. Ces fraudes coûtent chaque année aux assurances plus de 474 millions d'euros ainsi que 1,4 milliard d'euros à l'Unédic, 1 milliard d'euros à la Caisse nationale d'assurance maladie, et 1 milliard d'euros à la Caisse d'allocations familiales. Au total dans le monde, le coût de cette criminalité s'élève à plus de 170 milliards d'euros.

Les failles de la législation française

L'une des principales difficultés pour les victimes est qu'en France l'**usurpation d'identité** n'est pas reconnue comme un délit en tant que tel. Il faut pour cela qu'elle soit associée à un délit comme l'usage de faux, l'infraction routière ou la diffamation. Autrement dit, il n'y a pas de législation pour l'usurpation d'identité, ce qui rend ces affaires très complexes à résoudre. Les quelques propositions de loi avancées pour y remédier n'ont jamais abouti.

Que faire quand quelqu'un se fait passer pour vous ?

Les victimes ont une marge de manœuvre très réduite pour agir en cas d'**usurpation d'identité**. La première chose à faire est de porter plainte contre X. Il faut ensuite informer sa banque et bloquer l'accès aux comptes pour stopper l'hémorragie financière. En cas d'amende ou de

convocation pour une infraction que l'on n'a pas commise, il faut immédiatement prouver son absence lors des faits, avec une attestation de votre employeur par exemple. Il est important de vérifier également que vous êtes en possession de tous les documents pouvant certifier votre identité. Et bien entendu, le recours à un avocat est indispensable.

Quelques conseils pour se protéger

POUR SE PRÉSERVER DES USURPATIONS D'IDENTITÉ, IL FAUT AVANT TOUT FAIRE ATTENTION AUX DOCUMENTS QUE L'ON JETTE À LA POUBELLE ET, SI BESOIN, LES DÉTRUIRE AVEC UN BROYEUR À PAPIER. IL EST NÉCESSAIRE DE SIGNER SES CARTES DE CRÉDIT, NE JAMAIS LES PRÊTER NI EN DIVULGUER LE CODE, ET NE PAS LAISSER TRAINER LES REÇUS. IL EST PRÉCONISÉ DE NE PAS DIVULGUER DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS PAR TÉLÉPHONE ET DE NE PAS EMPORTER AVEC SOI SON NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE. ENFIN, IL EST IMPORTANT DE VEILLER À LA BONNE RÉCEPTION DES FACTURES MENSUELLES ET À NE PAS LAISSER SON COURRIER À LA PORTÉE D'INCONNUS.

CARTE ENFANT FAMILLE

Qu'est ce que la carte Enfant Famille ?

La carte Enfant Famille est une carte de réduction tarifaire Sncf.

Les réductions proposées par la carte Enfant Famille sont détaillées dans les « Tarifs Voyageurs » consultables en gare Sncf et sur le site Internet www.voyages-sncf.com

Qui peut bénéficier de ces réductions ?

Les enfants détenteurs de la carte, voyageant seuls ou accompagnés ;

Les adultes détenteurs de la carte lorsqu'ils voyagent avec leur(s) enfant(s) détenteur(s) de la carte.

Qui peut bénéficier de la carte Enfant Famille ?

La carte Enfant Famille s'adresse aux familles avec 1 ou 2 enfants à charge âgés de moins de 18 ans.

Pour en bénéficier, les ressources de 2008 ne doivent pas dépasser (limite valable jusqu'au 31/12/10)

- 22 946 € pour les familles avec 1 enfant,
- 28 241 € pour les familles avec 2 enfants, (ajouter 5 295 € par enfant supplémentaire)

Comment obtenir la carte Enfant Famille ?

Vous êtes allocataire auprès d'une Caf :

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette carte et la demander, munissez-vous de votre numéro d'allocataire et de votre mot de passe transmis par votre Caf, puis rendez-vous dans la rubrique dédiée du site voyages-sncf.com.

Dans les autres cas :

Si vous pensez avoir droit à cette carte, téléchargez une déclaration de situation et une déclaration de ressources sur le site www.caf.fr. Remplissez ces documents et adressez-les à la **Caf de votre lieu de résidence**. Vous recevrez votre numéro d'allocataire et votre mot de passe qui vous permettront de faire votre demande de carte.

Depuis le 18 février, la demande de la carte enfant famille se fait directement à partir du site "www.voyages-sncf.com", les familles effectuant de bout en bout :

- la demande de droit en ligne auprès de leur Caisse d'allocations familiales ou de la mutualité sociale agricole, **la demande de carte.**

Les frais de dossier restent inchangés à 15 euros, les familles devant envoyer une photo d'identité pour chaque personne et, si elles n'ont pas réglé les frais de dossier en ligne, le chèque de règlement. Le prestataire chargé de la confection des cartes les envoie ensuite par courrier dans un délai de 12 jours maximum (hors acheminement postal). Cette carte, valable 3 ans (au lieu de 1 an auparavant), est personnelle. Elle permet de bénéficier de tarifs préférentiels sur tous les trains à réservation obligatoire (TGV, TéoZ, Lunéa, Corail de nuit) en 1^{re} et en 2^{ème} classe avec 5 niveaux de réduction sur le tarif "Loisir Standard" (25 % de réduction garantis, jusqu'à 50 % dans la limite des places disponibles). Les enfants peuvent voyager à tarif réduit sans conditions (seuls ou accompagnés) alors que les parents ne peuvent voyager à tarif réduit que s'ils sont accompagnés de leur(s) enfant(s).

Cette carte est destinée aux familles :

- ayant à charge 1 ou 2 enfants âgés de 0 à 18 ans (jusqu'au 18^{ème} anniversaire de l'enfant),
- **et pouvant justifier d'un revenu inférieur à un certain seuil aligné sur l'Allocation de rentrée scolaire.**

Carte famille nombreuse

Qu'est ce que la carte famille nombreuse ?

C'est une carte de réduction tarifaire SNCF élargie à des partenaires privés.

Avec la carte famille nombreuse, vous pouvez bénéficier d'une réduction pouvant atteindre 75% sur le prix des billets de train et obtenir des réductions sur vos achats courants : équipement des foyers (électroménagers, voitures...), biens et services de la vie quotidienne (assurances, auto-école...), loisirs, sports et vie culturelle (cinéma, musée, salle de sports, hôtellerie). Un certain nombre de grandes enseignes participent à cette opération.

Qui peut en bénéficier ?

Les familles ayant ou ayant eu au moins 3 enfants de moins de 18 ans. Pour les familles recomposées, la carte est délivrée dans les conditions suivantes :

- à la mère ou au père si la famille a compté au minimum et simultanément cinq enfants vivants âgés de moins de dix-huit ans, le demandeur doit impérativement avoir été en situation de bénéficier de réduction de 50%, même s'il n'a pas alors usé de ce droit.

Quelles démarches doit-on effectuer pour l'obtenir ?
Il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous et de renseigner les informations demandées.

[Demander la carte famille nombreuse sur le site de la Sncf](#)

Quel est le coût pour l'usager ?

Il est demandé dix huit euros pour les frais de constitution du dossier (un dossier comprend les membres d'une même famille). Ces frais ne sont pas remboursables.

Quelle est sa durée de validité ?

Pour les parents jusqu'aux dix-huit ans du dernier enfant.
Pour les enfants jusqu'à leurs dix-huit ans.

AMOURS DE VACANCES : ATTENTION DANGER

Préservatif et pilule dans ma valise

L'été, le soleil, les vacances, une rencontre amoureuse, envie d'aller plus loin ... mais zut pas de préservatif, pas de pilule sous la main ! Pour éviter de vivre ce scénario pas très glamour, le mieux c'est d'anticiper. Glisse dans ta valise des préservatifs et la pilule du lendemain, ça peut toujours être utile. Si Pour conserver ta pilule sous de fortes chaleurs, voici un petit remède de grand-mère : glisse la plaquette dans une boîte de farine. Elle sera conservée au frais, à température stable. Bonnes vacances !

Coups de foudre, amourettes ou amour fou : les vacances se prêtent à merveille aux aventures sentimentales.
Si les rencontres se multiplient pendant les vacances, ce n'est pas un hasard : durant cette période vouée au repos et à la remise en forme, les conditions de vie sont idéales !

Chaque jour, 120 millions de rapports sexuels ont lieu dans le monde, donnant naissance à 400 000 nouveaux-nés.

Education sexuelle et premiers rapports

A l'aube de la vie sexuelle, on constate que, d'une façon générale, les adolescents commencent à faire l'amour plus tôt que la génération de leurs parents.

Sea, sex and fun !

La période estivale est synonyme de liberté du corps et l'esprit. Les vacances sont souvent riches en aventures... sentimentales.

Premières expériences sexuelles : Les mauvais souvenirs de vacances

Amour de vacances ou coup de foudre des plages, le tourbillon estival favorise les rencontres. Alors que la France connaît un relâchement de la prévention, les infections sexuellement transmissibles tentent un come-back. Herpès, syphilis, sida, chlamydia... **Pour leur couper la route, sortez couverts !**

MST : des souvenirs de vacances dont on se passerait (herpès, mononucléose infectieuse, la maladie du baiser) Jamais sans une **CAPOTE**

CONTRACEPTION

La contraception est gratuite pour les mineur-e-s. Dans les **centres de planification familiale**, des moyens contraceptifs sont mis gratuitement à la disposition des mineur-e-s.

Ce site est dédié spécialement aux jeunes : Fil Santé Jeunes.com ou le 3224 ou depuis portable 01 44 93 30 74 (cout d'une communication ordinaire).

Le choix de la première contraception est très important. Les méthodes existantes sont nombreuses. Trouver le procédé qui vous convient nécessite les conseils d'un spécialiste.

Chez l'adolescente, la pilule oestroprogestative est le meilleur mode de contraception. Plusieurs éléments plaident en faveur de ce choix :

- L'efficacité de ce mode de contraception ;
- Sa simplicité d'utilisation ;
- Ses effets bénéfiques sur les troubles menstruels de l'adolescente (irrégularité des cycles, dysménorrhée - ou menstruation douloureuse, acné...).

Un bilan complet et la recherche d'éventuelles contre-indications, en particulier les antécédents familiaux de thromboses veineuses ou artérielles et le tabagisme, doivent précéder la prescription de la pilule. Cette contraception doit faire l'objet d'une surveillance paradinique (réalisation de frottis cervicaux de dépistage et de dosages sanguins du cholestérol, des triglycérides et du glucose).

Le rôle du prescripteur est de mettre en garde l'adolescente contre les effets potentiellement graves de l'association tabac-pilule oestroprogestative.

Dans les rares cas de contre-indication aux oestrogènes, la contraception par une micro-pilule progestative pure peut être prescrite. Il convient alors d'insister sur la nécessité d'une prise en continu, à heure fixe, et sur la survenue de saignements irréguliers.

Lorsqu'aucune de ces méthodes n'est adaptée, ou encore lorsque l'adolescente a déjà subi une interruption volontaire de grossesse, il peut être nécessaire d'avoir recours au stérilet (classiquement contre-indiqué, en France, aux femmes sans enfant, il reste autorisé dans plusieurs pays européens), aux injections trimestrielles ou aux implants de progestatifs.

Dans tous les cas, il faut **insister sur la nécessité d'associer à la contraception orale l'utilisation du préservatif pour lutter contre le risque de transmission des maladies sexuellement transmissibles (MST).**

Il faut indiquer à l'adolescente la possibilité d'avoir recours à la "pilule du lendemain", à prendre dans les 72 heures suivant le rapport, il est possible de l'obtenir en pharmacie. en cas de rapport non protégé ou d'"accident" de contraception.

Préservatif : de la prévention au plaisir

Seul moyen de **protection** contre les **infections sexuellement transmissibles**, le préservatif intègre de plus en plus la dimension plaisir.

A chacun son préservatif !

Il existe presque autant de morphologies, de techniques. Alors pourquoi opter pour le premier préservatif venu Le préservatif est disponible pour tous, y compris les allergiques au latex.

MST : DES SIGNES PARFOIS DISCRETS

Le diagnostic précoce des **maladies sexuellement transmissibles est essentiel. Certains symptômes, mais aussi certaines situations doivent alerter et conduire à consulter rapidement.**

Les maladies sexuellement transmissibles se manifestent par des signes variés et souvent très discrets, notamment chez la femme. Pourtant il est fondamental de diagnostiquer et de traiter ces infections tôt pour éviter les séquelles que certaines d'entre elles peuvent entraîner.

Quand faut-il s'inquiéter et consulter ?

D'abord, on pourrait dire que tout rapport non protégé avec une personne ayant des facteurs de risque connus de MST (toxicomanie par voie veineuse, partenaires sexuels multiples, par exemple) ou, a fortiori, avec une personne que l'on sait atteinte de l'une de ces maladies implique un risque de contamination. Au moindre doute, mieux vaut demander l'avis de son médecin ou aller dans un centre de dépistage, où un examen et des tests pourront être réalisés pour rechercher une infection génitale, mais aussi une contamination par le virus de l'hépatite B ou le VIH. En cas de rapport non protégé ou de rupture de préservatif lors d'un rapport avec un partenaire séropositif, un traitement préventif peut éventuellement être instauré, à condition d'être entrepris très rapidement après le rapport.

Des symptômes à ne pas négliger

La syphilis se manifeste, dans les cas les plus caractéristiques, par une ulcération (chancre), trois semaines après le contact infectieux, la gonococcie et les infections à chlamydiae par des écoulements à l'extrémité du gland (écoulement urétral), chez l'homme. Mais toutes ces infections peuvent passer totalement inaperçues ou donner des signes peu évocateurs.

En fait, tout symptôme génital doit être pris au sérieux. Il peut s'agir de douleurs lors des rapports, de pertes vaginales ou de saignements en dehors des règles, de douleurs pelviennes chez la femme, d'écoulement urétral chez l'homme, de brûlures urinaires, de lésions diverses, génitales ou anales.

Toute anomalie visible, ulcération, érosion, bouton ou végétation doit être considérée, a priori comme un signe de maladie sexuellement transmissible et conduire à consulter.

Le risque est d'autant plus grand que, souvent, seul un examen gynécologique permet de repérer des lésions.

Principales MST : A la fin des années 80, la peur du Sida avait favorisé l'utilisation des préservatifs et s'était accompagnée d'une baisse des maladies sexuellement

transmissibles (MST). Aujourd'hui, on constate un relâchement de la prévention et un retour d'affections qu'on croyait disparues.

LES VACCINS CONTRE LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Face au cancer du col de l'utérus, les femmes **bénéficient d'un vaccin préventif efficace contre les souches les plus virulentes de papillomavirus**. Le cancer du col de l'utérus touche plus de 3 000 Françaises par an et est responsable de 1 000 décès. Aujourd'hui, un vaccin existe.

Cancer du col de l'utérus : le vaccin en dix questions

Le cancer du col de l'utérus touche plus de 3 000 Françaises par an et est responsable de 1 000 décès. Aujourd'hui, un vaccin existe. Découvrez l'essentiel sur cette révolution en dix questions.

• **Qu'est ce que le cancer du col de l'utérus ?**

Le cancer du col de l'utérus est un cancer de la partie inférieure de l'utérus située au fond du vagin. En Europe, près de 33 500 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus sont diagnostiqués et 15 000 femmes meurent de ce cancer chaque année. En France, on compte près de 3 400 cas par an et 1 000 décès¹.

• **Quelles en sont les causes ?**

Contrairement à la plupart des autres cancers, le cancer du col de l'utérus est dû à un virus. Ce cancer gynécologique est dû exclusivement à l'infection par le papillomavirus humain^{2, 3}.

• **Les papillomavirus entraînent-ils toujours un cancer ?**

Non, les infections à papillomavirus sont très fréquentes chez la femme jeune et régressent le plus souvent spontanément. Les infections HPV même par un virus de type oncogène sont le plus souvent banales car l'organisme l'élimine dans les 6 à 13 mois suivant la contamination. Mais chez certaines femmes, ce virus va initier un processus cancéreux.

• **Comment prévenir le cancer du col de l'utérus ?**

On distingue aujourd'hui deux type de prévention du cancer du col de l'utérus :

- Une prévention primaire par la vaccination qui permet de protéger les femmes des papillomavirus les plus oncogènes (responsable de près de 75 % des cancers du col de l'utérus) ;

Une prévention secondaire qui permet de détecter grâce à des frottis de dépistage la présence de cellules anormales dues aux papillomavirus humain.

• **Les vaccins permettent-ils de faire l'économie de la surveillance par frottis ?**

Non, il est nécessaire de continuer à pratiquer des frottis de dépistage, car les femmes peuvent avoir été infectées avant la vaccination et parce que les vaccins ne protègent pas contre tous les cancers du col. Le vaccin ne doit pas se substituer au dépistage par frottis.

Les vaccins protègent-ils de tous les cancers du col de l'utérus ?

Les vaccins protègent des cancers du col causés par les papillomavirus humain 16 et 18, qui représentent plus de 70 % des cancers du col de l'utérus (plus de 80 % en France⁶).

Quels sont les vaccins disponibles ?

Deux vaccins sont actuellement disponibles :

- Commercialisé en Europe et aux États-Unis, Gardasil est efficace contre les HPV 16, 18, 6 et 11. Ces deux derniers types ne sont pas cancérogènes mais sont à l'origine d'une infection sexuellement transmissible très fréquente et bénigne, les condylomes acuminés plus connus sous le nom de crêtes de coq.

Commercialisé en Europe depuis 2007, le Cervarix est un vaccin contre les HPV 16 et 18 (à l'origine de plus de 70 % des cas de cancer)..

• **Combien de temps restent-ils efficaces ?**

On bénéficie aujourd'hui de quatre ans de recul pour le vaccin Gardasil® premier vaccin commercialisé. Son efficacité de près de 100 % vis-à-vis des cancers liés aux HPV 16 et 18 se confirme actuellement vis-à-vis des cancers et également des lésions précancéreuses. Par ailleurs, la réponse immunitaire de l'organisme reste très forte après 5 ans.

• **A qui s'adressent ces vaccins ?**

Le Comité technique des vaccinations et le conseil supérieur d'hygiène publique de France ont précisé les recommandations de vaccination nationales⁴. Ils recommandent la vaccination :

- des jeunes filles de 14 ans, afin de protéger les jeunes filles avant qu'elles ne soient exposées au risque de l'infection HPV ;
- des jeunes filles et des jeunes femmes de 15 à 23 ans qui n'auraient pas eu de rapports sexuels ou au plus tard dans l'année suivant le début de la vie sexuelle.

• **Sont-ils remboursés ?**

Depuis le 11 juillet 2007, la Sécurité sociale rembourse à 65 % le Gardasil dont le prix s'élève à 135,59 € l'unité (Le schéma de vaccination nécessite trois doses).

Le Cervarix est quant à lui remboursé à 65 % par la Sécurité Sociale depuis le 8 juillet 2008. Son prix unitaire est de 111,82 euros (La vaccination nécessite également 3 doses)

CE QUI CHANGE AU 1ER JUILLET

Prix du timbre, tarifs du gaz, prime à la casse, tarifs SNCF, allocations chômage, salaires des fonctionnaires, accidents du travail ou maladies professionnelles, syndicats de copropriété, montant du prêt à 0 %, ampoules à incandescence, hébergement touristique, circulation des cyclistes, eurotarifs sur les téléphones portables : retrouvez ce qui change au 1er juillet.

Prix du timbre

A compter du 1er juillet, le prix du timbre poste pour les envois de lettres de moins de 20 grammes doit passer de 56 à 58 centimes d'euro.

Tarifs du gaz

Les prix du gaz augmentent de 5 % en moyenne à partir du 1er juillet.

Prime à la casse

Pour une commande de véhicule entre le 1er juillet 2010 et le 31 décembre 2010, le montant de la prime à la casse passe à 500 euros.

Tarifs SNCF

Dans un communiqué du 25 juin, la SNCF a annoncé une augmentation de 2,5 % en moyenne des prix des billets des trains Intercités, Corail et TER au 1er juillet.

Allocations chômage

Suite à sa réunion du 29 juin, le conseil d'administration de l'Unédic a décidé de revaloriser à hauteur de 1,2 % les allocations chômage à compter du 1er juillet.

Accidents du travail ou maladies professionnelles

Les salariés victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, pour lesquels la déclaration d'incapacité au travail intervient à partir du 1er juillet, ont droit à une indemnité temporaire d'incapacité.

Syndics de copropriété

A compter du 1er juillet, tous les nouveaux contrats signés avec les syndics de copropriété doivent répondre à une liste minimale de prestations devant figurer dans le forfait payé chaque année par les copropriétaires.

Montant du prêt à 0 %

A compter du 1er juillet et jusqu'au 31 décembre de cette année, le montant du prêt à 0 % est modifié en cas de construction ou d'acquisition d'un logement neuf.

Ampoules à incandescence

En juillet, les ampoules domestiques à incandescence (ou à filaments) à partir de 60 watts (classe D, E, F ou G) sont retirées de la vente.

Circulation des cyclistes

À partir du 1er juillet, les vélos peuvent circuler à double sens dans les "zones 30" et les "zones de rencontre".

[Www/service-public.fr](http://www/service-public.fr)

Epargne**1er août : le taux du livret A passe à 1,75 %**

Publié le 16.07.2010

Le taux de rémunération du livret A doit passer à 1,75 % à partir du 1er août. C'est ce que confirme un communiqué du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi du 13 juillet.

Ce taux d'intérêt est calculé par la Banque de France

en janvier et en juillet de chaque année. Les intérêts liés à ce type de livret sont calculés toutes les quinzaines, le 1er et le 16 de chaque mois. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui-même productif d'intérêts. Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

Depuis le 1er janvier 2009, le livret A est disponible dans toutes les banques qui souhaitent proposer ce produit à leurs clients.

Indice de référence des loyers : + 0,57 % au 2ème trimestre 2010

Publié le 16.07.2010

Pour le 2ème trimestre 2010, l'Indice de référence des loyers (IRL) a augmenté de 0,57 % sur une année. C'est ce qu'indique l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) jeudi 15 juillet.

L'IRL sert de référence pour la révision du loyer intervenant chaque année en cours de bail lorsque le contrat de location comporte une clause de révision annuelle du loyer. Il fixe les plafonds des augmentations annuelles des loyers que peuvent exiger les propriétaires de leurs locataires. Cet indice s'applique à toutes les locations de logements loués vides ou meublés à titre de résidence principale. Par contre, il ne s'applique ni aux locations saisonnières, ni aux logements en foyers, ni aux locations en Habitation à loyer modéré (HLM).

C'est la loi de février 2008 en faveur du pouvoir d'achat qui a modifié le calcul de l'IRL. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les 12 derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors tabac et hors loyers.

Enfants**Pensions alimentaires : la grille des montants en ligne**

Publié le 20.07.2010

Vous avez des questions sur le calcul des montants des pensions alimentaires ? Pour en savoir plus, le ministère de la justice et des libertés vous propose en ligne la grille de référence 2010 qui doit permettre de mieux harmoniser les pratiques des magistrats chargés de fixer les montants des pensions.

Ce type d'outil doit permettre aussi aux justiciables de mieux comprendre les modalités de calcul des montants des pensions.

En application de l'article 371-2 du code civil, les parents doivent contribuer à l'entretien et à l'éducation des enfants en proportion de leurs ressources.

Touvérac: une jeune Touvéracoise médaille d'or en natation

Pour la seconde année consécutive, c'est une médaille d'or en natation que la jeune Touvéracoise, **Marine Fricaud** a ramené du championnat de France Handisport dans la catégorie Espoirs moins de 20 ans, à Forbach (57).

Et pourtant une discipline sportive où elle évolue depuis peu d'années au club nautique de Jonzac (17) dans la section "T'es pas cap!". Atteinte du syndrome de Little depuis sa naissance, la jeune adolescente qui a bientôt 12 ans, actuellement collégienne à Baignes, suit depuis cinq ans des séances de balnéothérapie une heure par semaine. "L'eau, j'adore, confie-t-elle, je m'y déplace vraiment heureuse!". Après l'expérience curieuse d'un an d'école de cirque à Barbezieux, en septembre

2008, elle s'inscrit au club handisport de Jonzac, entraînant d'ailleurs avec elle d'autres camarades du Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, le SESSAD du Gond Pontouvre, par lequel elle est suivie. "Dès 2009, elle abordait la compétition, sourit Gilberte Berthommé, alias "Mamé" qui l'élève depuis de nombreuses années. Mon arrière-petite-fille a une volonté sans bornes, qui l'aide à dépasser sa souffrance physique..."

Des éliminatoires à Talence, Pau et à Valence (26), en mai 2009, c'est une première médaille d'or. "Mais au club, Audrey, Priscilla, Elsa, les animatrices sont super, reconnaît Marine, Après cette seconde médaille en 2010, volonté et courage, deux mots qui qualifient la brillante sportive.

Touvérac: "Pour le sourire de Marine" en assemblée générale

A l'invitation de la présidente Marie-Thérèse David, une vingtaine de membres de l'association touvéracoise "**Pour le sourire de Marine**" viennent de se réunir en assemblée générale annuelle. Des professeurs du collège de Baignes que fréquente actuellement l'enfant âgée de 11 ans, des maître-nageurs de son club jonzacais "T'es pas cap" étaient conviés à participer.

"Une association née en décembre 2005, a rappelé la présidente, alors que la fillette, Marine Fricaud, atteinte du syndrome de Little, fréquentait l'école de Touvérac. Une collecte de bouchons et des dons destinés à lui acheter un fauteuil avaient laissé une somme importante d'argent. "Pour le sourire de Marine" s'est constituée avec le but d'apporter une aide affective et matérielle dans l'éducation qu'assure à l'enfant depuis que celle-ci a 2 ans, l'arrière-grand-mère Gilberte Berthommé.

"Mamé" a fait un point sur le quotidien de son arrière-

petite fille, "dotée d'une volonté sans bornes qui l'aide souvent à dépasser la souffrance physique". Suivie par une ergothérapeute, une psychomotricienne, une kiné, elle doit subir une importante opération à Limoges et pourrait y rester une année en rééducation. Les professeurs passés comme actuels s'accordent sur des mots: volontaire, déterminée, "un exemple d'intégration réussie au niveau scolaire et ce depuis le primaire, a résumé Marie-Thérèse David, dûe à la mise en commun d'énergies et de moyens humains."

"Championne de France handisport en natation l'an passé, un stage à Nantes à la Toussaint, une récente compétition à Amiens, Marine se définit par courage et volonté" reconnaît la maître-nageur du Club aquatique des Antilles où la jeune fille s'entraîne deux fois par semaine. Une subvention de 800€ vient d'être accordée par la Région à l'association pour la scolarisation de Marine. La remise d'une orchidée à "Mamé" est venue clore la réunion.

Contact: "Pour le sourire de Marine" 05 45 78 37 14

Informations aux associations

Conscient de la nécessité d'apporter un soutien financier aux associations qui participent activement à la vie locale et d'une certaine façon au « bien vivre ensemble », le Conseil Municipal de TOUVERAC essaie de répondre favorablement, chaque année, à un plus grand nombre de demandes de subvention.

C'est dans cet esprit d'aider les associations qui en ont le plus besoin et donc d'égalité de traitement qu'à compter **du budget 2011**, seules seront étudiées les demandes qui comporteront les documents suivants :

- le budget + compte de résultat,
- l'état de trésorerie
-

L'ensemble de ces documents devront parvenir à la **mairie avant le 28 février de chaque année.**

De plus, il est rappelé que les articles relatifs à **l'activité de chaque association pour parution dans le petit journal communal sont les bienvenus** et que la prochaine subvention ne sera versée qu'après réception de ceux-ci.

Le petit journal communal paraît deux fois dans l'année, en janvier et en juillet. Les articles doivent parvenir à la mairie à compter du mois de novembre et du mois de mai.

Merci de votre compréhension

La Mairie

Message du Lieutenant VANDERSTRAETEN Commandant la Communauté de brigades de BARBEZIEUX

Mes collègues de la Brigade des Recherches de COGNAC viennent de démanteler un réseau de cambrioleurs et de receleurs sur le secteur et ont

découvert un très grand nombre d'objets volés ou d'origine frauduleuse.



Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Si vous avez été VICTIME d'un

CAMBRIOLAGE

dans la région entre 2006 et 2009

Connectez-vous sur  INTERNET pour y consulter les blogs de la gendarmerie aux adresses suivantes :

<http://brcognac.unblog.fr/>

<http://br16.unblog.fr/>

<http://cognacbr.unblog.fr/>

Des photographies de centaines d'objets y sont diffusées.

*Peut être reconnaissez vous l'un de ceux
qui vous ont été volés.*

Si tel est le cas, contactez les enquêteurs à l'adresse mail :
brocante16@gmail.com

AGIR CANCER GIRONDE

De nombreuses poches de bouchons de liège nous sont parvenues pour l'Association « AGIR CANCER GIRONDE ». Nous vous en remercions.

Si vous désirez obtenir des renseignements sur l'Association, vous pouvez aller sur le site www.agircancergironde.com

**AGIR CANCER GIRONDE 3 Place de Pontac
33140 – VILLENAVE D'ORNON**

Tél. : 05 56 87 00 06 – 06 33 57 15 25

N'hésitez pas à déposer vos bouchons chez Mme Annie ORVOIRE à Touvérac. Merci de votre solidarité

POEME :

Providentiel Bouchons de Liège

Les bouchons de liège
Qu'ils soient de Bordeaux ou d'Ariège,
Sont très estimés,
À l'institut Bergonié.
Agir Cancer Gironde,
Bien connu à la ronde,
En fait ample collection,
Pour une noble action.
Plus il y a de tonnes,
Plus la recette est bonne,
Pour aider au labeur,
De nos sympathiques chercheurs

Développement durable

Depuis 2009, les municipalités doivent communiquer et sensibiliser les habitants au respect de l'environnement par des actions écologiques et de développement durable :

- économies d'énergies, respect de l'environnement par le recyclage...

donnons.org est une initiative de développement durable qui permet de **réduire les déchets** (encombrants, mobilier...).

TNT : Télévision numérique terrestre

Publié le 7.01.2010

Un décret publié au Journal officiel du mercredi 30 décembre 2009 fixe les conditions de mise en place de l'aide accordée à certains téléspectateurs dans le cadre du passage à la Télévision numérique terrestre (TNT) pour tous d'ici novembre 2011.

Sous réserve de répondre à un certain nombre de conditions (ressources ou localisation en particulier), les montants de cette aide sont fixés en fonction du type de frais engagés. En zone de réception couverte par la TNT, cette aide s'élève, au maximum, soit à 25 euros (aide à l'équipement), soit à 120 euros (aide à l'antenne).

Hors zone de réception couverte par la TNT, cette aide s'élève au maximum à 250 euros (aide à la réception). La demande doit concerner la résidence principale. La de-

mande est à formuler au plus tard dans les 3 mois suivant l'arrêt de la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode analogique dans la zone géographique où se situe l'habitation.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site très intéressant où vous trouverez beaucoup d'informations.

mande est à formuler au plus tard dans les 3 mois suivant l'arrêt de la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode analogique dans la zone géographique où se situe l'habitation.

Pour répondre aux questions relatives à la télévision tout numérique, il est possible de contacter le 0970 818 818 (numéro non surtaxé), le centre d'appel étant à disposition du lundi au samedi, de 8 heures à 21 heures, au prix d'un appel local.

Passage à la télé tout numérique pour la région Poitou Charentes: 19 octobre 2010

A cette date, **chaque foyer de la région Poitou Charentes doit être doté d'un mode de réception numérique, sinon il ne recevra plus la télévision !**

Ce qu'il va se passer...

Arrêt de tous les émetteurs

Dans la nuit du 18 au 19 octobre 2010, à partir de minuit, tous les émetteurs diffusant la télévision en mode analogique et en mode numérique seront éteints.

- Les émetteurs analogiques s'arrêteront définitivement.

Les émetteurs numériques s'arrêteront temporairement, le temps d'effectuer les interventions nécessaires pour ajuster les puissances et les fréquences. Ils seront rallumés quelques heures plus tard.

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous êtes équipé(e) pour recevoir la télévision numérique, vous serez temporairement privé de télévision.

Si vous n'êtes pas équipé(e) d'un mode de réception numérique (adaptateur TNT, TV TNT intégrée, câble, satellite, ADSL, ...) vous ne recevrez plus la télévision.

Rallumage progressif des émetteurs numériques
Seuls les émetteurs diffusant la télévision en mode numérique (émetteurs TNT) seront rallumés dans la journée du passage.

L'ensemble des travaux sur les émetteurs devrait être terminé **vers 18 heures**. Vous recevrez à nouveau la télévision avec les chaînes de la TNT

- si vous êtes équipé(e) d'un mode de réception numérique, si vous avez branché la prise d'alimentation secteur, et que vous avez bien raccordé les cordons et/ou prise Pêritel,

après avoir lancé une recherche et mémorisation de toutes les chaînes une fois que l'émetteur dont vous dépendez aura été rallumé.

Ce qu'il faut faire

Si vous recevez la télé via l'ADSL, le satellite ou le câble, vous n'êtes pas concerné ! Vous n'aurez normalement pas d'interruption de la télévision et ne devrez donc pas rechercher ni mémoriser les chaînes.

Pourquoi lancer cette recherche des chaînes ?

Lors du passage au tout numérique, certaines chaînes de la TNT changent de fréquence pour améliorer leur couverture.

Pour accéder à tous vos programmes, il est indispensable de lancer une recherche et une mémorisation de toutes les chaînes. Cinq minutes suffisent.

Quand ?

Dans la journée du passage, mais ne le faites pas trop tôt ! Il faut que l'émetteur dont vous dépendez soit rallumé. Dès que vous recevez à nouveau certaines chaînes, allez-y. **Important** : compte tenu de dysfonctionnements identifiés avec certains matériels, il est préfé-

nable de faire cette recherche de chaînes le midi de 12h30 à 13h30 ou le soir de 19h à 20h45 pour être sûr de pouvoir continuer à bénéficier des plages en clair de Canal+.

Comment procéder ? Besoin d'assistance ?

Il existe une assistance technique à domicile gratuite pour les personnes âgées ou souffrant d'un handicap. Cette aide est réservée aux foyers dont les personnes ont plus de 70 ans ou souffrent d'un handicap à plus de 80 % et déclarent que le domicile dans lequel notre prestataire intervient est bien leur domicile principal.

Sur rendez-vous, un prestataire «Tous au numérique» se déplace chez vous pour brancher et/ou régler votre adaptateur (ou téléviseur TNT intégrée), chercher et mémoriser les canaux des chaînes. **Attention** :

- Cette aide est strictement réservée aux personnes recevant la télévision par une antenne râteau.

Vous ne pouvez bénéficier de cette aide qu'une seule fois.

Pour bénéficier de cette aide ou pour toute autre question, contactez le 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21h)

Les aides :

Sachez qu'il existe des aides financières pour couvrir tout ou partie de vos dépenses pour l'installation de votre réception numérique sur votre poste principal :

- une aide à l'équipement, de 25€ maximum, pour l'achat d'un adaptateur ou d'un décodeur numérique versée sous conditions de ressources
- une aide à l'antenne, de 120€ maximum, en cas de réorientation ou de changement d'antenne, versée sous conditions de ressources,
- une aide à la réception, de 250€ maximum, pour l'installation d'un mode de réception alternatif (exemple parabole), attribuée sans conditions de ressources.

Appelez le : 0 970 818 818

(prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente Centre d'incendie et de secours

LES SAPEURS POMPIERS DE BAINES

Les jeux inter centres à BAINES!!!!

Depuis une dizaine d'années maintenant, les Sapeurs Pompiers de Baignes, Barbezieux et Blanzac pour la Charente, Saint Genis de Saintonge, Jonzac, Archiac, Montlieu la Garde et Montguyon pour la Charente Maritime se retrouvent chaque année lors du premier week-end de Juillet pour lutter, non pas contre le feu, mais une fois n'est pas coutume, contre l'eau

En effet, pour chaque Centre de Secours, il s'agit de ne pas boire le bouillon de la piscine de fortune construite avec quelques bottes de paille et une bâche plastique, pour en découdre avec les collègues et remporter les épreuves constituant ces jeux, basé sur le concept d'Intervilles.



Ainsi, le Samedi 03 juillet 2010, c'est sur le terrain de football de Baignes que s'est déroulée dans la bonne humeur cette manifestation organisée par l'Amicale du Centre de Secours de Baignes sous la houlette de Frédéric COIFFARD.

Ce sont donc des épreuves sportives qui sont proposées sous forme de jeux aux huit Centres de Secours avec des points attribués à chaque épreuve pour établir un classement provisoire.

Puis, deux questions : une portant sur le métier de Sapeur Pompier et l'autre sur de la culture générale viennent s'ajouter pour déterminer le classement final.

Cette année, c'est le Centre de Secours de Jonzac qui remporte le trophée devant Archiac et Baignes à égalité de point. A noter que les pompiers de Baignes ont déjà gagné 3 fois ce trophée

Ce ne sont pas moins de 200 personnes qui se sont rassemblées pour partager ces moments de détente et de convivialité. Enfin pour dôturer ce bel après midi, un repas au Centre de Secours a été servi dans la soirée par l'ensemble des Sapeurs Pompiers de Baignes qui se sont mobilisés tout le week-end pour accueillir chaleureusement nos voisins de terrain.

Le Président,
Laurent DOUTEAU.

Société de chasse de Touvérac Permis de chasser : les montants des redevances 2010

Al'aube de la nouvelle saison de chasse 2010/2011, un petit récapitulatif de la saison écoulée.

Le nombre de carte est resté stable. Nous avons eu le plaisir d'offrir leur première carte à 3 jeunes chasseurs. Grâce à un bon équilibre financier, nous avons pu maintenir le même nombre de pièces lâchées, c'est-à-dire 290 perdreaux et 500 faisans.

En matière d'activité, nous avons fait une très bonne tombola communale où de très nombreux lots de chevreuils et de sangliers ont été gagnés. En mars, un banquet a dôturé la saison. Une tombola a été organisée avec les mêmes lots que la tombola communale. Un ball trap s'est déroulé les 17 et 18 juillet 2010.

L'assemblée générale aura lieu le dimanche 29 août 2010 à 10 heures à la salle des fêtes. Je finirai en remerciant tous les propriétaires de la commune qui laissent leurs terres aux chasseurs afin de pouvoir pratiquer leur loisir.

Les **montants des redevances cynégétiques** sont fixés pour l'année 2010 (arrêté Journal officiel du 21/4/2010).

Pour être valable, le permis de chasser doit en effet être validé pour l'année en cours. Les montants sont les suivants :

- redevance cynégétique nationale annuelle : 206,15 € ;
- redevance cynégétique nationale temporaire pour 9 j : 123,26 € ;
- redevance cynégétique nationale temporaire pour 3 j : 61,53 € ;
- redevance cynégétique départementale annuelle : 40,37 euros ;
- redevance cynégétique départementale temporaire pour 9 j : 24,45 € ;
- redevance cynégétique départementale temporaire pour 3 jours : 15,92 €.
-

Pour obtenir le document de validation autorisant à chasser, l'intéressé doit être titulaire du permis de chasser, être couvert par une assurance de chasse, être membre de la fédération départementale de chasseurs du département où il chasse et en avoir acquitté la cotisation, avoir payé une redevance cynégétique départementale ou nationale et un droit de timbre.

Peinture sur soie

Et voici la fin d'une nouvelle année de travail ; les cours s'arrêtent le lundi 5 juillet pour quelques semaines pendant lesquelles les « copines » vont un peu s'ennuyer !! Reprise en septembre.

Nous avons fait notre promenade rituelle un peu en avance afin que tout le monde puisse y participer ; 5 kilomètres environ autour de Touvérac qui ont donné mal aux pieds à certaines. Heureusement il faisait moins chaud qu'à la fin de ce mois de juin.

Comme d'habitude nous avons pris ensemble un repas copieux où nous avons goûté les spécialités de quelques-unes. Je vous assure que cette ambiance est formidable.

Après le repas = le travail ! Nous sommes des acharnées. Je devrais écrire des acharnés car nous avons avec nous deux messieurs anglais (avec leurs compagnes !). Nous sommes généralement une bonne douzaine à partager les gâteaux traditionnels. Mais ne croyez pas que nous sommes là pour manger... Nous travaillons. Et c'est à vous de venir vérifier.

Souvent, on me parle d'une exposition.. Oui, en participant à une exposition artisanale complète, non à une exposition de travaux en soie seuls car cela n'aurait guère d'intérêt au milieu d'une salle des fêtes... Aurions-nous des visiteurs, peu intéressés par cette minuscule exposition ? Et puis, chacun travaille pour soi, non pour constituer une réserve de travaux à exposer. Donc chacune ayant distribué ou utilisé ses ouvrages, il ne reste pas de quoi remplir les étagères. Dommage bien sûr !

Club bouliste

Cette année le Club de Pétanque de Touvérac s'est brillamment comporté et après avoir remporté les phases départementales, les tours éliminatoires et les 32^{ème} de finale de notre zone, le Club s'est qualifié pour disputer les 16^{ème} et 8^{ème} de finales de la coupe de France des Clubs à Gouesnou dans la banlieue de Brest.

Nous félicitons les joueurs qui nous ont permis cet exploit.

Nous félicitons également Emmanuel ZELEWA et Fabien GALLEGO qui, eux, sont devenus champions du District Sud.

Nous vous remercions tous pour l'aide apportée à notre club.

Pour tous renseignements,

S'adresser à Mr Jamaïk BOUSSIRON Montplaisir 16360 - TOUVERAC

Le Président, J. BOUSSIRON.

PARLONS ENCORE UN PEU DE LA SOIE

Il y a environ 4 000 ans que l'on tisse la soie pour fabriquer des vêtements, des tapisseries, des ornements somptueux. Elle n'est pas à usage exclusivement féminine (à voir plus tard). En Inde une jeune fille se marie en sari de soie et les geishas -qui comptent parmi les plus jolies japonaises- sont toujours habillées de somptueux kimonos en soie.

Pour se procurer cette soie, on doit s'en remettre à de minuscules chenilles qui fabriquent un fil ininterrompu de plus d'un kilomètre et demi de longueur. Mais si la production est restée traditionnelle, le champ d'utilisation s'est considérablement élargi...

On a utilisé de la soie dans les cordages des raquettes de tennis, dans les lignes pour la pêche au gros, dans les parachutes. Les coureurs cyclistes se servent de boyaux de soie pour diminuer l'effet de frottement des roues. Les skieurs aiment les chaussettes et les sous-vêtements en soie parce qu'ils tiennent chaud. Le fil de soie est un précieux auxiliaire pour les chirurgiens. Benjamin Franklin avait réalisé ses expériences sur l'électricité dans les nuages avec un cerf-volant en soie.

La soie est utilisée dans des domaines scientifiques les plus divers. Nous y reviendrons.

A bientôt

Bernadette JOUANNET

Comité des fêtes

Tous les membres du comité des fêtes sont mobilisés depuis le début de l'année 2010 et donnent beaucoup de leur temps.

Un loto a été organisé le samedi 20 février qui a été une grande réussite, une salle comble ; puis avec l'Association Cyclotouriste 3B le dimanche 21 février la participation et la logistique pour une course d'entraînement pour le début de la saison cycliste dans la région par un après midi pluvieux.

Le samedi 20 mars nous avons prévu d'organiser un concours de belote. Nous avons été obligés de l'annuler car le comité des fêtes de Chantillac organisait un concours l'après midi ce même jour.

Le samedi 19 juin un concours de pétanque a été organisé par le club local avec la participation de plusieurs membres du comité.

Le même jour, tous les membres du comité étaient mobilisés pour notre 4^{ème} soirée entrecôte qui a de plus en plus de succès car nous étions à la limite de refuser les inscriptions.

Association de Parents d'Elèves Touvérac - Le Tâtre

Le mot du président

Au cours de ces deux derniers trimestres, l'A.P.E a poursuivi ses activités.

Dimanche 9 mai, une randonnée s'est déroulée sur la commune du Tâtre. Malheureusement les conditions météo n'étant pas au rendez-vous, nous n'avons pu réunir qu'un petit groupe de marcheurs très courageux.

Le 25 mai, avec la venue des petits correspondants anglais de l'école de Bowbridge, un verre de l'amitié fut organisé, rassemblant parents, élèves, amis, élus et institutrices.

Pour clôturer l'année scolaire, les maîtresses ont travaillé dur, pour organiser un spectacle. Des chants, des pièces de théâtre, des sketches ont été joués devant les yeux d'une nombreuse assemblée. Pour finir la soirée dans la bonne humeur, des petites mains très vaillantes avaient préparé un repas apprécié par un très grand nombre.

Le 3 juillet au soir, environ 230 marcheurs avaient répondu présents pour la seconde édition de la randonnée semi nocturne avec étapes d'initiation. 14 kilomètres, avec un départ de l'école de Touvérac, passant par les

Le dimanche 20 juin les membres du comité avec l'AC 3B ont organisé une seconde course cycliste où environ 170 coureurs ont pris le départ sur un nouveau circuit de 7,850 kms qui cette fois a passé dans le bourg de Baignes. Un grand remerciement aux signaleurs pour ces 2 épreuves cyclistes, surtout pour la seconde car il a fallu mobiliser près de 40 personnes. Nous avons été aidés par les signaleurs du comité des fêtes de Baignes, de la police municipale et des pompiers. Nous n'avons eu d'ailleurs aucun problème grave sur le circuit.

Un grand remerciement à la municipalité qui met à notre disposition le matériel et la salle socio culturelle.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Nous avons prévu un concours de belote le samedi 18 septembre et une soirée vendanges avec un orchestre le samedi 16 octobre 2010.

Le Président,

B. PORTRAIT.

sentiers escarpés des étangs bleus, de l'église du Tâtre, de la voie verte, des « chintes » de vigne, des prés et des ruisseaux.

Merci à tous les propriétaires d'avoir accordé leur confiance pour le bon déroulement de cette manifestation.

Pour moi, après trois années, ma présidence se termine. Je tiens à remercier les maîtresses ainsi que toutes les personnes qui m'ont suivi, secondé et fait confiance pour la réalisation des différents événements.

Il a été fait une quête lors du mariage de Mr Robert MAHIET et Mme Michelle HERBRETEAU. Celle-ci, avec le don qu'ont effectué les époux, a permis de remettre 116 euros à l'Association des Parents d'Elèves (APE). Avec tous nos remerciements.

J'espère que cette association continuera encore très longtemps pour la vie de nos deux écoles et le bonheur de nos enfants.

Bonnes vacances à tous.

Le Président,

Philippe GEFFRE

Dates à retenir pour la rentrée :

Loto le samedi 4 décembre,

Brocante de l'enfance le 5 décembre,

Noël des écoles vendredi 17 décembre.

Ces manifestations se dérouleront à la Salle Socio Culturelle.

**La vie à l'école**

C'est une année riche en activités diverses qui vient de s'achever.

Activités sportives

Cross départemental : **Mélissa Klein** a eu une médaille de Bronze.

Cycle athlétisme pour les CM avec Christophe Massias.

Rencontre rugby avec les CM

Journée vélo pour les CM, avec leurs camarades des secteurs de Baignes et Barbezieux. Ils ont parcouru 25 km. Grâce aux nombreux accompagnateurs, l'intendance a été assurée en temps réel : pneus dégonflés, selles mal réglées...

Journées athlétisme et orientation pour les élèves de GS/CP/CE

Piscine : malgré le temps peu clément en juin, les élèves ont pu profiter de la piscine. Lors de la dernière séance tous les enfants étaient dans le grand bassin et les CM étaient tous aux 2,40 m.

Ceci montre l'intérêt d'une telle initiation à la natation.

Evaluations CM2

Pour la deuxième année, des évaluations en maths et en français se sont déroulées en janvier. Elles sont arrivées tôt dans l'année, toutes les notions demandées n'étaient pas encore acquises, cependant les résultats étaient très honorables.

Passage en 6^{ème}

Tous les élèves de CM2 passent en 6^{ème}

Rappel : à l'issue du CM2, les élèves doivent présenter un bilan de compétences en informatique (B2I), en anglais (niveau A1), en prévention routière (APER), une initiation aux premiers secours.

Soirée musique

Des élèves de CM ont participé à une soirée poésie et musique avec la chorale de Baignes. Ils ont interprété deux poèmes de leur composition, mis en musique par Angel Pailhou.

Prévention routière

Abigaël Gilet a été sélectionnée pour la finale cantonale

Exposition à l'Espinoa

Les enfants ont pu apprécier un travail sur les haies et les nids.

Animation compostage

Tous les élèves ont bénéficié de cette animation faite par un représentant de CALITOM. Un composteur a été installé dans la cour. Les élèves de GS/CP ont réalisé un petit jardin, où on peut trouver des pommes de terre, des salades, des radis, des petits pois... Ils ont ainsi préparé une délicieuse soupe avec des feuilles de radis.

VENUE DES ÉLÈVES ANGLAIS

Mardi 25 mai : journée autour des étangs bleus avec une animatrice de Charente Nature. Les enfants étaient répartis en plusieurs ateliers : reconnaissance de plantes, moulage d'empreintes, lecture de paysage, découverte de la faune aquatique. Un livret a été réalisé en français et en anglais.

Mercredi 26 mai : **matin :** divers ateliers à l'école : jeux en français et en anglais, conversation anglaise, française, informatique, travail manuel.

Après-midi : les élèves anglais, leurs accompagnateurs, les parents et les enfants français disponibles sont allés à Cognac où ils ont visité le Château Otard et fait une bala-

de en gabare sur la Charente .

Judi 27 mai : Les élèves français et anglais se sont retrouvés à Barret pour une rencontre athlétisme avec d'autres écoles. L'après-midi, les enfants ont élaboré le livret.

SÉJOUR EN ANGLETERRE DES ÉLÈVES DE CM

Ce séjour a été l'aboutissement d'un grand projet pédagogique, accepté par la DAREIC (Délégation académique aux relations européennes et internationales) et par l'Inspection Académique.

Journal de bord de la classe

Mardi 8 Juin 2010

Départ: 7h devant l'école. Nous sommes tous impatients en attendant l'arrivée de Denis. Les adieux aux parents se font avec quelques larmes. On grimpe dans le bus. Eva, Amélie et Julie pleurent. Nous arrivons à la gare

d'Angoulême. Nous faisons une photo de famille. Dans la gare, nous compostons les billets. Sur le quai, nous attendons le train, il a 5 min de retard. Enfin le voilà, en route pour Lille Europe !!! Nous jouons aux cartes. A Poitiers, le train s'arrête quelques minutes. Il repart et s'arrête encore plusieurs fois. A midi nous pique-niquons dans le TGV. A la gare de Lille Europe, nous passons à la douane. Nos valises sont passées au scanner. Après, nous attendons quelques minutes et nous prenons l'Eurostar, en route pour Londres !! Mais entre les deux destinations, nous franchissons la Manche. Arrivés à la gare de St Pancras, nous traversons une rue et nous arrivons à la gare de King's Cross. Nous voyons des taxis anglais et des bus à deux étages, rouges. Quelques minutes plus tard, nous sommes dans la gare où nous prenons le train pour Newark. Arrivés à destination, nous sommes accueillis par le directeur Mr Dixon, la gestionnaire Carol et le bus jaune de l'école. Nous partons en direction de l'école de Bowbridge, dont nous avons beaucoup entendu parler. Mr Dixon nous la fait visiter. Nous dînons, on nous a préparé de délicieuses lasagnes. Après le repas, Mr Dixon nous emmène sur l'aire de jeux, puis nous allons rejoindre notre lieu d'hébergement : Parker Lodge. Nous découvrons une jolie petite maison dans une forêt, avec un grand parc. Nous nous installons, prenons une douche et au lit !

Mercredi 9 Juin 2010

Au petit déjeuner nous mangeons du riz soufflé, des corn-flakes, des toasts, des fruits, du jus de fruit et du chocolat chaud.

Mr Dixon vient nous chercher, avec le bus, à Parker Lodge et nous arrivons à l'école. Nous assistons à « l'assembly », c'est un moment dans la semaine où tous les élèves se rassemblent pour parler d'un sujet précis. Aujourd'hui, c'est pour nous accueillir, nos camarades anglais chantent « la chanson de Bowbridge » qu'ils ont écrite. Un professeur les accompagne au piano. Nous allons avec les élèves anglais qui sont venus à Touvérac faire de l'informatique.

Nous écrivons en anglais et en français pour faire un diaporama avec les photos prises en France. A la récréation, Leander nous montre le poulailler de l'école. Nous visitons les salles de classe et Carol nous remet des t-shirts bleus ou blancs, avec le blason de l'école.

Nous mangeons des petits pois, de la viande, des pommes de terre et des gâteaux.

Nous partons visiter la forêt de Sherwood sous une pluie battante. Nous commençons par le musée de Robin des bois puis comme il ne pleut plus, nous allons voir le « Major oak » le grand chêne où selon la légende Robin des Bois retrouvait ses compagnons. Beaucoup d'arbres sont très hauts et très vieux.

Nous achetons des souvenirs.

Au dîner, nous mangeons de la viande, des petits pois, le tout avec une sauce. Nous revenons à Parker Lodge pour dormir.

Judi 10 juin 2010

C'est l'heure de se lever, hop ! Tout le monde debout ! Après la toilette, le petit déjeuner nous attend.

Arrivés à l'école, on danse « l'arbre de mai », c'est une danse avec un mât et des rubans qu'il faut entourer autour du mât en suivant la musique. Nos camarades anglais veulent nous apprendre la danse mais on mélange un peu les rubans.....

Après, nous partons faire une balade autour du lac de Balderton. Contrairement à nos étangs où l'eau est très bleue et où il y a très peu de vie animale, là on voit des canards, des cygnes, des poules d'eau, des oies bernaches...

Nous allons déjeuner, le repas n'est pas fameux.

L'après-midi, nous allons visiter la ville de Newark. Nous commençons par le musée « Town hall », à la mairie. La conservatrice nous accueille et nous présente le blason de la ville, il est sous forme de puzzle. Abigaël le démonte et le refait. Puis notre camarade Estrella prend le costume du maire. La conservatrice nous explique que le maire reste un an dans sa fonction et que chaque fois qu'il assiste à une cérémonie, il est habillé avec un costume et un collier en or. Il est protégé par un garde lui aussi en costume, c'est Jordan qui fait le garde.

Après, nous allons voir l'écomusée de Millgate. Il est très intéressant, il y a beaucoup d'objets d'autrefois, des reconstitutions de boutiques. Nous longeons la rivière Trent. Nous voyons le vieux château féodal construit de 1123 à 1133 par l'évêque Alexandre le Magnifique, détruit en 1646 pendant la guerre civile et laissé dans l'état actuel. Ensuite, nous faisons le tour de l'église. Dans le clocher, il y a un trou fait par un obus pendant la guerre civile.

Nous revenons à l'école, où se déroule une réception en notre honneur, la maîtresse fait un discours, des cadeaux sont échangés. Nous avons un buffet avec plein de jus de

fruits et de petits fours à manger. Ian met de la musique et nous dansons avec nos camarades anglais. Nous rentrons à regrets... à Parker Lodge et nous dormons.

Vendredi 11 juin 2010

Le lever est difficile. Nous déjeunons copieusement, comme tous les matins: des corn flakes, du jus de pommes ou d'orange, du lait, du chocolat, du pain, du beurre, de la confiture.

Nous prenons le bus à destination de la ville de Lincoln. Nous visitons la cathédrale, elle est vraiment trop belle !!! Elle fut commencée sous le règne de Guillaume le Conquérant en 1072. Elle a été restaurée plusieurs fois. Son style est à dominante gothique. Elle a de très beaux vitraux. Après, nous pique-niquons au centre de l'environnement de Whisby. Nous visitons une exposition très intéressante avec des jeux interactifs sur la nature, le recyclage, le développement durable.

Nous dînons à l'école et repartons à Parker Lodge. Nous préparons les valises car demain il faudra se lever tôt.

Samedi 12 juin 2010

Nous nous levons tôt et c'est difficile. Nous n'avons pas vraiment envie de partir...

Monsieur Dixon nous rejoint à la gare avec son chien. On dit au revoir à Carol, à Ian et à Mr Dixon.

Dans le train on fait « un bingo » avec des élèves anglais et leur professeur. Claudie et la maîtresse gagnent plein de chocolats et de bonbons.

On prend l'Eurostar, on joue avec des jeux de société et on ne s'aperçoit même pas que l'on passe sous le tunnel. A Lille, on prend le TGV, on joue au Uno, aux cartes... pour passer le temps.

A Angoulême, nos parents nous attendent. En les voyant, Eva, Julie et Estrella se mettent à pleurer.

Un peu d'histoire

Nous sommes désolées mais nous avons été prises par le temps, il n'y aura pas d'histoire dans ce numéro. Nous nous rattraperons au mois de janvier et nous continuerons l'histoire de la monnaie. Avec toutes nos excuses.

Etat-Civil

DECES

Madame Suzanne Marie Thérèse BOUTIN domiciliée « La Picardie »,
décédée le 28 avril 2010

Monsieur VOLVERT Hubert François Louis domicilié « La Bourbonnerie »,
décédé le 30 mai 2010

Madame CHEVALIER Mireille Georgette épouse de
MORNET Raymond domiciliée Baignes-Sainte-Padegonde

Que de souvenirs! C'était un super voyage !!!!

Nous remercions la DAREC ainsi que les mairies et l'Association de Parents d'Elèves pour leurs participations financières. Grâce à celles-ci le coût pour les familles a été de 70€ seulement.

Voyage des élèves de GS/CP/CE

Ils sont allés visiter la chocolaterie Letuffe où ils ont réalisé un objet en chocolat. Ensuite ils sont allés au Moulin du Verger, où ils ont vu la fabrication artisanale de papier et fabriqué 3 feuilles de papier chacun.

Fête de fin d'année

Les enfants ont présenté leur spectacle de fin d'année, avec des chants, des danses, des sketches. La soirée s'est terminée par un repas.

Journée pêche

Avec l'intervention de Mr Emmanuel Henri de la Fédération Charentaise de pêche et sous un beau soleil, les pêcheurs en herbe ont pu exercer leur talent à l'étang de Bran.

Randonnée semi-nocturne

Belle réussite de cette manifestation, avec de très nombreux participants.

Rentrée 2010-2011

Lors de la matinée d'accueil permettant aux futurs élèves de découvrir les classes et rencontrer leurs nouveaux camarades, 12 nouveaux élèves ont été inscrits.

MARIAGES

Robert Jean MAHIET et Michelle Fernande Juliette HERBRETEAU domiciliés « Chez Gelot » se sont unis le 26 juin 2010

NAISSANCES

MARTIN Line Edith Madeleine le 03/02/2010

HOSTELART Florence Noémie le 15/03/2010

HISTOIRE DE RIRE

--JEUX DE MOTS...DIGNE DE RAYMOND DEVOS

L'emploi du pronom indéfini...

Il était une fois quatre individus qu'on appelait

Tout le monde, Quelqu'un, Chacun et Personne.

Il y avait un important travail à faire,

Et on a demandé à Tout le monde de le faire.

Tout le monde était persuadé que Quelqu'un le ferait.

Chacun pouvait l'avoir fait, mais en réalité Personne ne le fit.

Quelqu'un se fâcha car c'était le travail de Tout le monde !

Tout le monde pensa que Chacun pouvait le faire

Et Personne ne doutait que Quelqu'un le ferait.

En fin de compte, Tout le monde fit des reproches à Chacun

Parce que Personne n'avait fait ce que Quelqu'un aurait pu faire.

*** MORALITÉ***

Sans vouloir le reprocher à Tout le monde,

Il serait bon que Chacun

Fasse ce qu'il doit sans nourrir l'espoir

Que Quelqu'un le fasse à sa place.

Car l'expérience montre que

Là où on attend Quelqu'un,

Généralement on ne trouve Personne

Un couple de randonneurs

Un couple de randonneurs à la campagne. La femme :

- Chéri...Ce paysage me laisse sans voix !

- Parfait, nous campons ici !

Un chef compréhensif Chef, pourrais-je quitter le bureau trois heures plus tôt, pour pouvoir aller faire du shopping avec ma femme

- Il n'en est pas question !>>>

• Merci, Chef. Je savais que vous ne me laisseriez pas tomber

Une gentille mémé va voir son docteur:

>>>> «Docteur, j'ai un petit problème avec mes gaz!!

Bon c'est pas trop grave, ils ne Sentent jamais mauvais et Sont toujours silencieux. Pour vous dire, ça doit faire dix fois que j'ai pété Dans votre cabinet, et je suis Certaine que vous ne vous en êtes jamais aperçu, ils Sont sans odeur et silencieux ... »

>>>> Le docteur

>>>> «Je vois, je vois .. Prenez CES pilules et revenez me voir lundi prochain ... »

>>>> Lundi arrive, la p'tite mémé revient:

>>>> "Docteur, je ne suis pas très contente des pilules que j'ai prises, mes gaz RESTENT silencieux, mais ils puent, une infection véritable une ... »

>>>> Le docteur:

>>>> «Très bien, maintenant Qu'on a réussi à Dégager vos sinus, on va Soccuper de vos oreilles »

RECETTES DE SAISON

Pour des glaçons colorés j'ai l'habitude de mettre du sirop de menthe, grenadine, fraise etc...dans le bac à glaçons...un vrai carton

BROCHETTES CARAMELISÉES DE POULET ET MELON

Pour 4 pers./Préparation 15min./Cuisson 10 min./Coût économique
Découpez 4 blancs de poulet en gros cubes, puis quadrillez leur surface de quelques entailles peu profondes. Coupez le melon en deux et ôtez les pépins puis coupez en gros dés. Versez une cuillère à soupe d'huile d'olive dans une poêle anti-adhésive et faites dorer les dés de poulet 5 minutes à feu modéré, en les retournant à mi-cuisson. Salez et poivrez. Ajoutez les dés de melon, arrosez avec 4 cuillères à soupe de sauce soja et versez 1 cuillère à soupe bombée de sucre roux et 1 cuillère à soupe de miel d'acacia. Déglacez avec le jus d'un citron vert et mélangez délicatement. Formez vos brochettes en alternant poulet, melon et décorez avec une feuille de basilic.

VERRINES EXOTIQUES CREVETTES, POUSSÉS D'ÉPINARDS ET BILLES DE MELON

Pour 6 pers./Préparation 15min./Sans cuisson/Coût moyen
Épluchez et épépinez deux variétés différentes de melons. À l'aide d'une cuillère spéciale, prélevez des billes de melon et réservez. Si vous n'avez pas l'ustensile, découpez simplement

en dés la chair des melons. Ébouillantez les crevettes et épluchez-les. Mettez tous les ingrédients dans un saladier avec les pousses d'épinards préalablement lavées, salez, poivrez et arrosez d'un filet d'huile d'olive. Ajoutez les feuilles de coriandre et de basilic lavées, essuyées et ciselées. Servez frais dans des verrines.

SOUPE DE MELON GLACÉ PARFUMÉE À L'ANIS

Pour 6 pers./Préparation 15 min./Sans cuisson/Coût économique

• Coupez 3 melons en deux, retirez les pépins, prélevez la chair avec une cuillère et réservez. Équeutez 250 g de fraises puis passez-les rapidement sous l'eau et essuyez-les délicatement. Coupez-les en deux et gardez-en quelques-unes pour décorer. Mettez la chair des melons et les fraises dans un mixeur ou dans un bol et mixez avec un mixeur plongeant jusqu'à ce que vous obteniez une consistance de soupe. Ajoutez les fraises, une cuillère à soupe de vinaigre de Xérès et une cuillère à soupe de graines d'anis. Placez la préparation au réfrigérateur et, au dernier moment, ajoutez 6 glaçons. Garnissez de feuilles d'aneth et de fraises finement émincées avant de servir.

FLAN DE COURGETTES AU CUMIN

pour 6 personnes

temps de préparation : 10 min

temps de cuisson : 20 min

ingrédients : 2 courgettes - 4 œufs - 50g de fromage frais nature à 0% - 100ml de lait écrémé - 1 c à c de cumin en poudre - sel & poivre

- Peler & râper les courgettes.
- Dans un saladier, casser les œufs, ajouter le fromage frais, le lait, le cumin et mélanger. Ajouter les courgettes, et mélanger à nouveau.
- Verser dans des petits ramequins puis enfourner 20 minutes dans un four à 180°.

Servir aussitôt.

GRATIN DE COURGETTES AU CHEVRE

pour 4 personnes

Préparation : 15 min

Quisssion : 30 min

Ingrédients

2 courgettes - 1 gros oignon - 2 gousses d'ail - 3 cuillères à soupe de crème épaisse - 1 œuf - 100 g de chèvre (par ex. Chabichou) - sel - poivre - noix de muscade - thym - huile d'olive

Préparation

Laver les courgettes et les couper en fines rondelles. Peler l'oignon et l'émincer. Couper les gousses d'ail en retirant le cœur. Dans une poêle, faire revenir dans un peu d'huile d'olive les oignons, puis ajouter les courgettes. Laisser cuire pendant 10 min environ. Saler, poivrer, ajouter un peu de thym puis l'ail et laisser cuire encore 5 min.

Pendant ce temps, dans un saladier, mélanger l'œuf avec la crème fraîche. Ajouter du poivre et de la noix de muscade. Mettre les courgettes cuites dans un plat allant au four, recouvrir avec du chèvre coupé en rondelles et verser le mélange crème-œuf. Mettre au four à 180°C pendant 15 min environ.

Remarque : Si vous choisissez un chèvre avec une croûte (type bûchette) retirer la croûte, car elle ne fondra pas à la cuisson avec le reste du fromage. Vous pouvez passer votre gratin quelques instants sous le grill en fin de cuisson s'il n'est pas assez doré sur le dessus.

TARTE À LA RATATOUILLE ET AU CHORIZO

pour 4 personnes

Préparation : 10 mn

Quisssion : 30 mn

Ingrédients

- 1 pâte brisée - 1 chorizo (doux ou fort, selon les goûts) - 500 g de ratatouille - 4 œufs - 20 cl de crème liquide - sel et poivre

Préparation

Préchauffer le four à thermostat 7 (210°C). Dérouler la pâte et la disposer dans un moule à tarte. Battre les œufs dans un saladier, ajouter la crème, le sel, le poivre et enfin la ratatouille. Bien mélanger.

Verser la préparation sur le fond de tarte et enfourner 25 min.

Pendant ce temps, couper le chorizo en tranches et les faire revenir quelques min à sec dans une poêle pour faire dégorger la graisse. Les égoutter sur du papier absorbant. Au bout des 25 min de cuisson de la tarte, disposer les rondelles de chorizo sur le dessus et remettre au four 5 minutes. Servir chaud ou tiède, accompagné d'une salade verte par exemple, c'est fameux!

BLANC DE POULET AU COGNAC

pour 3 personnes

Préparation : 5 mn

Quisssion : 5 mn

Ingrédients

- 4 blancs de poulet (ou dinde si on veut) - 1 cuillère à café de curry - 1/2 bouchon de Cognac - 1 grosse cuillère de crème fraîche - sel, poivre

Préparation

Découpez les blancs de poulet en petits morceaux, les faire revenir avec un peu d'huile dans une poêle.

Lorsqu'ils sont légèrement dorés ajouter le curry puis une grosse cuillère de crème fraîche. Laissez cuire 5 mn.

Ajouter ensuite le Cognac, le sel et le poivre.

TIRAMISU AUX FRAMBOISES

Préparation : 30 min(s)

Temps de repos : 2 heures

Ingrédients

300 g de framboises (fraîches ou congelées) - 200 g de mascarpone Galbani - 150 g de sucre glace - 1 jaune d'œuf - biscuits lotus - 100 g de fromage blanc - copeaux de chocolat au lait ou noir

Préparation

Ecraser les biscuits et déposer une couche au fond d'une verrine. Mélanger le mascarpone, le fromage blanc, le jaune d'œuf et le sucre. Mettre au frais 30 min. Déposer une couche de framboises sur les biscuits puis une couche de crème et recommencer pour avoir 2 couches de framboises, biscuits et crème.

Déposer une framboise et quelques copeaux de chocolat. Laisser reposer 1 heure au frigo avant de servir.

Tarte aux prunes rouges, miel, fleur d'oranger et pavot pour 8 parts

Préparation : 15 min

Quisssion : 30 min

Ingrédients

- 6 prunes rouges - 1 pâte sablée - 3 cuillères à soupe de miel - 1 cuillère à soupe de fleur d'oranger - graines de pavot bleue

Préparation

Préchauffer le four à 180°C (thermostat 6).

Piquer à l'aide d'une fourchette la pâte sablée et la mettre dans un moule à tarte. Enfouner durant 15 minutes.

Pendant ce temps laver les prunes et les couper en quartiers (1 prune = 6 quartiers). Dans un bol, mélanger le miel et la fleur d'oranger.

Disposer les quartiers en rond sur la pâte puis badigeonner à l'aide d'un pinceau le mélange miel-fleur d'oranger. Parsemer à votre convenance le tout de graines de pavot.

Enfouner à nouveau durant 15-20 minutes. Servir tiède et bon appétit!



Bravo Milla!

Cross départemental



Une belle journée à bicyclette... 25km ouf



Une belle journée à la piscine!



Installation du compresseur de l'école.



Le séchage du papier au moulin du Verger.



Soirée poésie et musique avec Angel



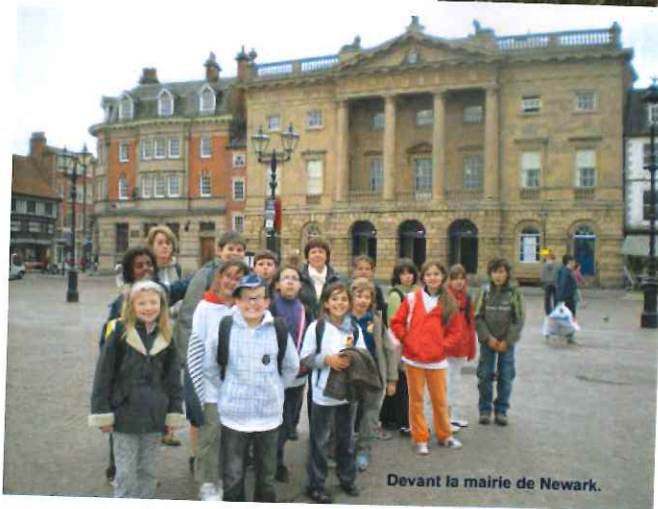
Balade en gabare sur la Charente



A la découverte de la faune aquatique avec nos amis pêcheurs.



Les haies et les nids à l'Espinois.



Devant la mairie de Newark.



Devant le grand chêne où selon la légende Robin des bois retrouvait ses amis.



Une belle manière de terminer l'année scolaire!



A la découverte de leur nouvelle école.



LA TOUVERACOISE



Ce bulletin a été pensé et rédigé par Marie-Paule BODIN et Jbcelyne DUMONTET. Nous espérons que vous prendrez plaisir à la lire. MERCI de nous faire parvenir vos suggestions à la Mairie. Le prochain numéro sortira en **JANVIER 2011** (rédaction à partir du 01/06/10).
Responsable de la publication : Jacky HUGUES Maire
Ce journal a été imprimé par photiplans rue Lederc Chauvin 16000 ANGOULEME à 335 exemplaires